



# **LITTÉRATIE FISCALE: QUI COMPREND LA FISCALITÉ? PREMIÈRE ÉTUDE PANCANADIENNE**

Cahier de recherche 2020/08

ANTHONY PHAM

ANTOINE GENEST-GRÉGOIRE

LUC GODBOUT

JEAN-HERMAN GUAY

MAI 2020

## **REMERCIEMENTS**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

## MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

**Anthony Pham** est professionnel de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

**Antoine Genest-Grégoire** est doctorant en politiques publiques à l'Université Carleton.

**Luc Godbout** est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

**Jean-Herman Guay** professeur titulaire à l'École de politique appliquée de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

### **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63220

[cftp.eg@USherbrooke.ca](mailto:cftp.eg@USherbrooke.ca)

### **Merci de citer comme suit :**

Pham, A., A. Genest-Grégoire, L. Godbout et J.-H. Guay, (2020), *Qui comprend la fiscalité ? Première étude pancanadienne*, cahier de recherche 2020-08, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

## TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte .....	1
1. Aspects conceptuels et méthodologiques .....	2
1.1 Notions et concepts .....	2
1.2 Revue de littérature.....	3
1.3 Sondage et profil des répondants.....	6
2. Analyse sociodémographique des résultats canadiens .....	8
2.1 Confiance des répondants à l'égard de leurs connaissances en matière fiscale.....	8
2.2 Production de la déclaration de revenus.....	10
2.3 Questions portant sur les connaissances de l'impôt .....	13
2.4 Résultats du Québec et son évolution.....	26
2.5 Questions portant sur le caractère progressif de l'impôt .....	27
2.6 Compilation des résultats aux huit questions individuelles .....	33
3. Analyse régionale des résultats .....	36
4. Analyse des résultats selon la connaissance autorapportée .....	38
5. Analyse des résultats par régressions multiples .....	41
6. Analyse des résultats par profils .....	44
Conclusion.....	46
Bibliographie .....	48

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Les échantillons selon le traitement (nombre de répondants).....	7
Tableau 2 : Répartition du degré de connaissance autorapporté selon diverses caractéristiques à la question « <i>Dans quelle mesure connaissez-vous les mesures fiscales qui vous touchent personnellement ?</i> » .....	9
Tableau 3 Répartition de la méthode de déclaration de revenus selon diverses caractéristiques à la question « <i>Comment avez-vous produit votre déclaration d'impôt pour l'année 2018?</i> » .....	11
Tableau 4 Répartition de la méthode de déclaration de revenus en fonction du degré de connaissance autorapporté .....	12
Tableau 5 Retrait d'un REER, résultat selon diverses caractéristiques .....	15
Tableau 6 Retrait d'un CELI, résultat selon diverses caractéristiques .....	17
Tableau 7 Prestation d'A-E, résultat selon diverses caractéristiques .....	19
Tableau 8 Gain à la loterie, résultat selon diverses caractéristiques .....	21
Tableau 9 Pension alimentaire, résultat selon diverses caractéristiques .....	23
Tableau 10 Vente de résidence, résultat selon diverses caractéristiques .....	25

Tableau 11	Comparatif des résultats sur les connaissances de l'impôt des échantillons de 2015 et 2019 pour le Québec .....	26
Tableau 12	Économie d'impôt et déduction, résultat par caractéristique .....	28
Tableau 13	Répartition du revenu familial et impôt, résultat par caractéristique .....	30
Tableau 14	Répartition de la fréquence des répondants par nombre de bonnes réponses aux questions sur la progressivité, selon diverses caractéristiques .....	32
Tableau 15	Répartition de la note globale selon diverses caractéristiques .....	34
Tableau 16	Répartition des notes globales moyennes selon plusieurs seuils .....	35
Tableau 17	Comparaison des résultats par province, selon diverses caractéristiques .....	37
Tableau 18	Répartition des notes selon le degré de connaissance autorapporté et selon diverses caractéristiques .....	39
Tableau 19	Comparaison des résultats par question selon le degré de connaissance autorapporté .....	40

## MISE EN CONTEXTE

Au cours de la dernière décennie, devant la complexité croissante de l'économie et de l'offre de produits et services financiers, la littératie financière devient de plus en plus une priorité pour un nombre grandissant de gouvernements, préoccupés par les répercussions économiques que pourraient entraîner de mauvaises décisions financières réalisées par leurs citoyens.

Au Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, un organisme ayant pour objectif de protéger les consommateurs, a vu son mandat s'élargir en 2007 pour inclure l'éducation financière. Deux ans plus tard, le Ministère des Finances crée le Groupe de travail sur la littératie financière pour étudier la question cruciale des connaissances et aptitudes des citoyens canadiens en matière de finances personnelles.

Plus récemment, suivant la publication de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (2014), qui avait démontré que les Canadiens avaient « des lacunes dans les connaissances et les compétences de base dans des domaines comme l'établissement d'un budget, la compréhension du crédit [...] et la planification financière », le gouvernement canadien lance sa Stratégie nationale pour la littératie financière<sup>1</sup>. Cette stratégie a pour but de renforcer le bien-être financier des Canadiens en les aidant à gérer leur argent et leurs dettes judicieusement, planifier et épargner pour l'avenir, ainsi que prévenir la fraude et l'exploitation financière et s'en protéger.

À ce titre, la fiscalité représente une composante importante de la gestion des finances personnelles. Afin d'ajouter à la littérature sur la littératie fiscale, la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* avait réalisé une étude en 2016, rédigée par Genest-Grégoire, Godbout et Guay (ci-après « l'étude de 2016 »), ayant pour objectif principal de mesurer le niveau de connaissances, de compétences et de confiance des Québécois en ce qui concerne la fiscalité et les décisions qu'ils prennent par rapport au régime fiscal.

Quatre ans plus tard, ce présent rapport propose d'élargir l'étendue de l'étude de 2016 à l'échelle canadienne afin d'y déceler si des facteurs géographiques s'ajoutent aux facteurs socioéconomiques ayant un impact sur la littératie fiscale. En outre, pour le Québec, en reposant certaines questions déjà posées dans l'étude antérieure, il sera possible de voir l'évolution de la littératie fiscale dans le temps.

---

<sup>1</sup> Agence de la consommation en matière financière du Canada (2019). *Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la littératie financière — Compte sur moi, Canada : Rapport d'avancement 2015-2019*.

## 1. ASPECTS CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES

### 1.1 Notions et concepts

En plus du fait que la littérature mettant en lumière la littératie fiscale demeure encore dans un stade embryonnaire, une des difficultés inhérentes dans son analyse provient de l'absence parmi les études d'une interprétation commune de ce que représente le concept même de la connaissance ou la littératie fiscale.

Lors de l'étude de 2016, les auteurs s'étaient inspirés de la recherche sur la littératie financière (voir par exemple Lusardi et Mitchell (2007)) pour définir le concept de la littératie fiscale. Selon eux, la littératie fiscale peut être interprétée comme le fait de disposer de connaissances, de compétences et de la confiance en celles-ci nécessaires à la prise de décisions financières responsables sur le plan fiscal. Afin de pouvoir prendre des décisions responsables en matière de fiscalité, les citoyens doivent comprendre et être en mesure d'appréhender avec confiance les conséquences fiscales de leurs choix. Ainsi, la littératie fiscale ne repose pas que sur des connaissances abstraites. Il s'agit d'une capacité qui repose sur le fait de détenir des connaissances, de savoir comment les appliquer dans un contexte réel et d'avoir la confiance de le faire.

Des travaux récents amorcés par Wassermann et Bornman (2018) tentent de pallier le vide de consensus lié à la littératie fiscale en proposant un cadre d'analyse pour les études futures. Après avoir recensé les articles académiques publiés entre 1996 et 2017 portant sur des sujets reliés à la littératie fiscale, les auteures mettent de l'avant une interprétation de la littératie fiscale, qui se déclinerait autour de trois éléments : la conscience fiscale (*tax awareness*), la connaissance contextuelle des règles fiscales, ainsi que la capacité d'interpréter la fiscalité et de prendre des décisions éclairées.

La conscience fiscale (*tax awareness*) est un concept qui peut être subjectif et ambigu. En s'inspirant de la littérature existante, les auteures définissent la conscience fiscale comme étant la capacité de reconnaître les facteurs pouvant influencer une décision fiscale et d'en comprendre les conséquences.

Quant à elle, la connaissance contextuelle se réfère à la connaissance procédurale et juridique de la fiscalité. Comprendre les procédures fiscales implique de savoir quels sont ses devoirs, le fonctionnement des processus de déclaration d'impôts et comment transmettre les informations aux autorités concernées. La connaissance juridique concerne la compréhension des règles fiscales (comment suis-je imposé et qu'est-ce qui est imposable?) et la capacité d'en calculer les effets.

Enfin, selon Wassermann et Bornman (2018), l'élément-clé de la littératie fiscale consiste à pouvoir prendre des décisions éclairées. Ainsi, le simple fait d'avoir des connaissances ou une conscience fiscale n'est pas suffisant pour satisfaire réellement les critères de littératie fiscale. Il faut être capable, à partir de ces deux concepts, de pouvoir prendre des décisions.

Puisque les efforts d'unifier un cadre théorique pour définir le concept de la littératie fiscale sont encore à leurs balbutiements, et dans le but de pouvoir comparer l'évolution dans le temps de plusieurs résultats de l'étude antérieure avec celle-ci, ce présent rapport emploiera les mêmes définitions et méthodologies que celles utilisées par l'étude de 2016.

Dans leurs recherches, Lusardi et Mitchell (2007) avaient popularisé le concept de questionnaire afin de mesurer la littératie financière. Ce type d'outil de mesure a été utilisé au sein de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de Statistiques Canada. On y inclut une série de questions testant les connaissances et des compétences reconnues comme primordiales pour comprendre les finances personnelles sous forme de questions à choix multiples ou de vrais ou faux. Ce rapport reprendra cette méthode en l'adaptant à la littératie fiscale.

À cet effet, la mesure objective des connaissances en matière de fiscalité sera réalisée à travers deux champs de connaissance identifiés :

- La couverture de l'imposition des revenus;
- Le concept de progressivité de l'impôt.

Indirectement, ces champs de connaissance font également appel à la connaissance du fonctionnement de certaines mesures fiscales préférentielles ainsi que de la personnalisation de l'impôt sur le revenu.

- La confiance des répondants envers leurs connaissances sera évaluée à l'aide de deux indicateurs :
- La compétence personnelle perçue en matière de fiscalité;
- Les comportements personnels en matière de production de déclaration d'impôt.

## 1.2 Revue de littérature

À l'heure actuelle, le principal angle de recherche sur la littératie fiscale concerne la relation entre la littératie et la conformité fiscale (voir par exemple Wassermann et Bornman (2018) pour un survol de ces études). Puisque ce rapport tente plutôt d'évaluer les déterminants de la littératie fiscale, cette section effectuera plutôt un survol de quelques articles académiques dressant l'influence de variables socioéconomiques sur la littératie fiscale.

L'étude de Latiff et al. (2005) fut l'une des premières tentatives cherchant à mesurer la littératie fiscale sur une population. Les auteurs définissent la littératie fiscale comme étant le fait d'avoir une capacité suffisante pour lire, écrire et comprendre les enjeux de fiscalité. Ainsi, la littératie impliquerait, en plus de la connaissance fiscale, la capacité de remplir soi-même ses déclarations d'impôts. Un échantillon a donc été constitué en 2003 et 143 questionnaires ont été remplis par des participants malaisiens. À des fins d'analyse, l'échantillon est divisé en sous-groupes par âge, type d'emploi et ethnicité. L'étude mesure la littératie fiscale selon trois aspects : la capacité de remplir ses déclarations de façon indépendante, l'intérêt personnel pour la fiscalité (le répondant vérifie-t-il les calculs de ses déclarations fiscales) et le pourcentage d'erreurs commises dans les déclarations. Pour mesurer la connaissance des participants, un questionnaire dans lequel on demande si tel ou tel élément est imposable a été distribué. Les résultats montrent que parmi l'échantillon, environ 30 à 35 % des participants ne maîtrisent pas les enjeux de fiscalité. En général, les professionnels, les officiers et les entrepreneurs affichent une littératie fiscale supérieure aux agriculteurs.



En Inde, définissant la littératie fiscale comme étant « la connaissance qu'un individu doit posséder pour mener à bien les enjeux de fiscalité personnelle efficacement », les travaux de Bhushan et Medury (2013) tentent d'observer quelles variables démographiques et socioéconomiques ont un impact sur cette littératie. Avec un échantillon de plus 500 personnes situées dans la région de Himachal Pradesh, les auteurs ont estimé s'il y avait une relation entre la littératie (connaissance) fiscale et le genre, l'âge, l'éducation, le revenu, le type d'emploi, le lieu de travail et la région de résidence. Les participants devaient répondre à un total de 13 questions liées à l'impôt sur le revenu, le calcul des obligations fiscales, les déductions, etc., à partir desquelles sera calculée une note globale. Selon les données, il existe une différence statistique entre les groupes pour toutes les variables sauf la région de résidence. Les répondants masculins avaient un score plus élevé. L'âge semble être un facteur important, alors que les participants de 60 ans et plus obtiennent la note la plus haute. De plus, parmi les répondants, la littératie croît en fonction du niveau d'éducation et du revenu annuel.

Quelques années plus tard, Chardon, Freudenberg et Brimble (2016), des chercheurs en Australie, se sont également penchés sur cette question. Ces chercheurs voient la littératie fiscale comme étant une partie intégrante de la littératie financière. Une des particularités de cette étude est d'évaluer la perception qu'ont les répondants de leur propre niveau de connaissance en fiscalité, pour ensuite la comparer avec leur niveau de connaissance réel. Un sondage de 65 questions, partagé entre des questions sur la confiance, la connaissance et l'attitude face à la fiscalité, a été utilisé auprès de 604 participants australiens. Ceux-ci sont groupés par genre, âge, type d'emploi (temps plein, temps partiel, étudiant, etc.), catégorie d'emploi (salarié, autonome, etc.), niveau d'éducation et expérience financière (le répondant a-t-il déjà travaillé dans un domaine financier, tel que la comptabilité, la finance, etc.). Les résultats montrent qu'au sein de cet échantillon, le niveau de confiance en ses propres connaissances est positivement corrélé avec la note obtenue au test mesurant la littératie fiscale.

Plusieurs articles évoquent un lien entre l'éducation et la littératie fiscale. Dans le but de tester si l'éducation et l'expérience pratique influent sur la littératie fiscale, Moučková et Vitek (2018) ont produit des questionnaires parmi les étudiants au baccalauréat de l'Université d'économie, Prague. Un échantillon de 150 étudiants de la filière en fiscalité et en politique fiscale devait répondre à deux séries de questions respectivement sur l'impôt sur le revenu et sur la taxe à la consommation. Des questions sont tirées directement de textes juridiques alors que d'autres sont axées sur des cas pratiques. Tous les étudiants avaient déjà suivi au moins un cours d'introduction à la fiscalité. Les auteurs voulaient vérifier deux hypothèses, à savoir si le fait de réussir les cours spécifiques sur l'impôt sur le revenu et sur la taxe à la consommation (effet de l'éducation) augmente les résultats au questionnaire, et si le fait d'avoir déjà rempli une déclaration d'impôts dans sa vie (effet de l'expérience) influence ces résultats. Après des tests statistiques, les auteurs concluent que l'éducation semble avoir un effet positif sur la connaissance fiscale alors que l'effet de l'expérience pratique semble plutôt mitigé (voir également Blechová et Sobotovičová (2013) pour une autre étude similaire auprès d'étudiants universitaires en République tchèque).

Bien que le principal objectif de Nichita et al. (2019) était de mesurer le lien entre la littératie et la conformité fiscale, l'étude contient tout de même une section évaluant le niveau de connaissance fiscale de divers groupes socioéconomiques. À partir d'un questionnaire (11 questions) fourni à un échantillon de 358 contribuables roumains, les auteurs comparent les résultats par genre, niveau d'éducation, type d'emploi, domaine d'activité, revenu et région de résidence (rural vs urbain). L'étude conclut qu'en moyenne, les hommes obtiennent une meilleure note globale que les femmes. Les résultats semblent augmenter selon le niveau d'éducation, avec les doctorants ayant en moyenne la plus haute note. Les employeurs réussissent mieux que les employés. Parmi les répondants, les différences de résultats entre les groupes de revenus de ne semblent pas concluantes.

Au Québec, l'étude de 2016 réalisée par la *Chaire* constituait la première tentative d'évaluer la littératie des Québécois sur les questions spécifiques à la fiscalité des particuliers. Pour les auteurs, la littératie fiscale peut être définie comme le fait de « disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en celles-ci nécessaires à la prise de décisions financières responsables sur le plan fiscal ». Ainsi, l'étude de 2016 proposait de mesurer objectivement les connaissances des participants québécois en matière de fiscalité d'une part et d'observer la confiance de ceux-ci envers leurs connaissances de l'autre. Des questionnaires ont été distribués auprès de 1 000 répondants répartis à travers le Québec en octobre 2015. Les résultats ont ensuite été pondérés pour refléter la distribution de la population adulte du Québec.

Afin d'évaluer la littératie fiscale des répondants québécois, une série de questions portant entre autres sur les connaissances en matière d'impôt sur le revenu et sur le caractère progressif de l'impôt leur a été adressée. De plus, les participants devaient répondre à des questions concernant la perception qu'ils ont de leurs propres connaissances, ainsi que leurs comportements en matière de production de déclarations d'impôt. Les résultats aux questions ont ensuite été analysés selon des caractéristiques sociodémographiques telles que le genre, l'âge, le revenu familial et le niveau de scolarité. L'ensemble de ces résultats a été par la suite compilé en notes globales permettant d'évaluer le niveau de connaissances général des répondants.

Ainsi, les participants québécois ont réussi environ 55 % (note globale) des questions de connaissance en fiscalité. Pour isoler l'effet de chaque caractéristique sociodémographique sur la note globale, des régressions ont été effectuées. Les résultats des régressions montrent que l'âge, le niveau de scolarité et le revenu familial semblent avoir un effet positif sur la réussite aux questions de connaissance. De plus, le fait d'avoir des enfants est associé à un plus faible degré de connaissances, alors que le fait d'être propriétaire de sa résidence est lié à un degré plus fort comparativement au locataire.

À des fins de comparaison, la même série de questions de connaissance utilisée lors de l'étude de 2016 a été relayée à nouveau auprès de groupes différents. Entre janvier et février 2016, les questionnaires ont été envoyés aux membres de l'Association de planification fiscale et financière (APFF), regroupant principalement des fiscalistes, des avocats et des comptables, ainsi qu'aux membres de l'Association des économistes québécois (ASDEQ). Parmi les membres de l'APFF, 210 questionnaires ont été remplis. La note globale pour l'ensemble de ce groupe, constitué de spécialistes en fiscalité, s'élève à 93 %, soit près de 40 points de pourcentage de plus que l'ensemble des répondants de l'étude de 2016 (55 %). Chez les économistes de l'ASDEQ, 122 membres ont rempli le questionnaire avec pour résultat une note globale moyenne de 84 %. Enfin, plus récemment, en janvier 2020, 88 étudiants en fiscalité de l'Université de Sherbrooke se sont prêtés à l'exercice, obtenant une note globale moyenne de 87 %. L'étude a également fait l'objet d'une publication auprès de l'Institut CD Howe (Genest-Grégoire, Godbout et Guay, 2017), où les auteurs insistent notamment sur l'importance des connaissances fiscales pour l'efficacité de certaines politiques sociales fiscalisées comme les crédits d'impôt pour la condition physique ou les mesures incitant à l'épargne-étude.

Au cours des cinq dernières années, l'augmentation du nombre d'articles académiques portant sur la littératie fiscale semble indiquer un intérêt accru parmi les chercheurs pour la question. À l'heure actuelle, il n'existe pas encore de consensus quant à la définition de ce qu'est la littératie fiscale. Conséquemment, la plupart des chercheurs émettent leur propre définition du concept. Cela implique par le fait même une différence parmi les études en matière de méthodologie, de choix des variables jugées pertinentes à mesurer, etc.

Cette réalité rend difficile la comparaison des résultats entre les études. De plus, la fiscalité est un domaine qui se différencie grandement d'une juridiction à l'autre, parfois au sein d'un même pays, ce qui complique la construction d'un « score » qui permettrait d'évaluer la littératie de plusieurs groupes sur une même échelle de mesure. Les efforts futurs, pour le développement de ce domaine de recherche, devraient se concentrer sur l'élaboration d'un cadre d'analyse qui serait accepté par l'ensemble du milieu. Les travaux de Bornman et Wassermann (2018) constituent un premier pas vers cette direction.

### 1.3 Sondage et profil des répondants

Les données ont été colligées par le biais d'une enquête<sup>2</sup> menée par la firme Léger au printemps 2019. L'échantillon recueilli initialement comprend 3 156 personnes<sup>3</sup>. Compte tenu des objectifs de l'enquête, les répondants qui ont répondu « Je préfère ne pas répondre » à l'une des questions centrales ont été omis de l'enquête; c'est notamment le cas de la question du revenu qui provoque à elle seule une perte de 341 répondants. Après la suppression de ces valeurs, l'échantillon final de travail se situe à 2 739 répondants. Cette perte (de 13,2 %) est semblable à celles des autres enquêtes menées sur les perceptions fiscales.

Un échantillon probabiliste de la même taille présenterait une marge d'erreur de 2 %. Les résultats présentés ont été arrondis à l'unité près pour refléter cette marge d'erreur, les totaux pourraient donc être différents de 100 % dans certains tableaux.

Pour s'assurer que certaines provinces ayant une situation fiscale particulière soient suffisamment représentées — comme le Québec et l'Alberta —, il a été demandé à la firme d'échantillonner davantage dans celles-ci. Les résultats nationaux présentés sont cependant fonction des valeurs pondérées. La surreprésentation de certaines provinces permettra plus facilement la comparaison entre elles.

Le tableau suivant montre les échantillons pondérés en pourcentage. Il faut noter que la pondération a été effectuée pour refléter la population canadienne. De plus, tous les résultats présentés dans les tableaux des sections suivantes le seront sous forme pondérée.

---

<sup>2</sup> Léger utilise un panel Web d'environ 420 000 membres à travers le Canada. La majorité des membres du panel ont été recrutés par téléphone et les autres ont été recrutés par des tiers ou par le biais des réseaux sociaux. L'échantillon tiré du panel a été stratifié par province et le sondage a été prétesté auprès de 35 répondants.

<sup>3</sup> Taux de réponse approximatif de 16 % selon la définition RR1, The American Association for Public Opinion Research. (2016). Standard Definitions : Final Dispositions of Case Codes and Outcome Rates for Surveys (9e éd.). AAPOR.

Tableau 1 Les échantillons selon le traitement (nombre de répondants)

Échantillon	Initial	Final	Pondéré (en %)
Colombie-Britannique	326	280	14
Alberta	503	428	11
Saskatchewan	101	89	3
Manitoba	100	84	3
Ontario	926	788	38
Québec	999	901	24
Nouveau-Brunswick	57	49	2
Nouvelle-Écosse	61	54	3
Île-du-Prince-Édouard	44	37	1
Terre-Neuve et Labrador	39	29	1
Homme	1 626	1 467	51
Femme	1 530	1 272	49
18 à 24 ans	336	257	9
25 à 34 ans	515	454	17
35 à 44 ans	530	465	16
45 à 54 ans	625	558	19
55 à 64 ans	546	478	18
65 ans et plus	604	527	21
Moins de 20 000 \$	257	238	9
20 000 à 39 999 \$	479	457	19
40 000 \$ à 59 999 \$	518	502	20
60 000 à 79 999 \$	455	449	16
80 000 \$ à 99 999 \$	402	395	14
100 000 \$ et plus	704	698	22
Primaire, secondaire ou professionnel	799	693	32
Collégial	966	844	40
Universitaire	1 378	1 202	27
Locataire	1 042	964	37
Propriétaire	2 019	1 775	63
Aucun enfant	2 235	1 950	73
Au moins un enfant	880	789	27
TOTAL	3 156	2 739	100

## 2. ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS CANADIENS

Avant de répondre spécifiquement aux questions mesurant leurs connaissances de la fiscalité, les participants devaient signaler leur niveau de confiance en indiquant dans quelle mesure ils croient connaître les mesures fiscales les concernant directement ainsi que leur comportement en matière de production de leur déclaration de revenus. Sous l'angle des connaissances en matière de fiscalité, deux éléments sont abordés, à savoir la couverture de l'imposition des revenus tout comme le concept de progressivité de l'impôt.

### 2.1 Confiance des répondants à l'égard de leurs connaissances en matière fiscale

La question élaborée dans cette section permet d'observer quelles impressions ont les répondants de leur niveau de connaissance. Dans les sections subséquentes, ce niveau de connaissance autorapporté sera comparé avec le niveau de connaissance réel mesuré par le questionnaire pour voir s'il y a un lien entre la perception des participants et les résultats.

Le tableau 2 montre la répartition des réponses par groupe. Plus de 60 % de l'ensemble des répondants affirment connaître assez bien ou très bien les mesures fiscales qui les touchent. Cette proportion se situe à 54 % parmi les participants du Québec, comparativement à 65 % chez les répondants des autres provinces. Les hommes déclarent des niveaux de connaissances autorapportés plus élevés que les femmes (65 % contre 60 %).

Les plus jeunes sont beaucoup moins nombreux à prétendre connaître assez bien ou très bien les mesures fiscales les concernant que les plus âgés. La proportion passe de 38 % pour les 18 à 24 ans à 75 % chez les 65 ans et plus. On observe la tendance inverse pour les personnes affirmant ne pas bien connaître ces mesures.

Un motif similaire se dessine entre le niveau de revenu et de connaissances autorapporté. En effet, les personnes plus fortunées sont plus nombreuses à affirmer assez bien connaître les mesures fiscales (57 % pour les revenus de 100 000 \$ ou plus). Quant à elles, les moins fortunées sont plus nombreuses à affirmer mal ou très mal les connaître (53 % pour les revenus inférieurs à 20 000 \$).

Le degré de connaissance autorapporté augmente avec le niveau de scolarité, alors que 54 % des répondants avec un diplôme primaire, secondaire ou professionnel affirment assez bien ou très bien connaître les mesures fiscales, comparativement à 65 % chez les collégiens et 68 % parmi les universitaires. Une tendance inverse s'observe pour les personnes déclarant ne pas bien connaître ces mesures. Près de 65 % des gens n'ayant pas d'enfant disent bien connaître les mesures qui les touchent. Cette proportion se situe à 57 % chez les répondants ayant au moins un enfant.

Ainsi, hormis le cas des propriétaires et des locataires, le degré de connaissance autorapporté diffère statistiquement entre les groupes pour toutes les caractéristiques socioéconomiques à l'étude.

Ces résultats concordent avec les travaux de Chardon, Freudenberg et Brimble (2016), qui avaient également étudié le niveau de confiance de répondants australiens quant à leurs connaissances en fiscalité. Tel que pour la présente étude, les hommes en Australie montraient un niveau de confiance plus élevé que les femmes. Similairement à l'échantillon canadien, ce degré de confiance semblait aussi augmenter en fonction de l'âge, du niveau de scolarité et du revenu parmi les répondants australiens.

Tableau 2 : Répartition du degré de connaissance autorapporté selon diverses caractéristiques à la question « Dans quelle mesure connaissez-vous les mesures fiscales qui vous touchent personnellement ? » (en %)

	Très mal	Assez mal	Assez bien	Très bien
Ensemble des répondants*	9	29	52	10
Québec*	10	36	47	7
Canada hors Québec*	8	27	54	11
Homme*	8	27	54	11
Femme*	9	32	51	9
18 à 24 ans*	16	46	34	4
25 à 34 ans*	10	35	48	8
35 à 44 ans*	8	34	52	7
45 à 54 ans*	9	31	49	11
55 à 64 ans*	6	23	59	12
65 ans et plus*	7	18	61	14
Moins de 20 000 \$*	19	34	40	7
20 000 à 39 999 \$*	11	32	47	11
40 000 \$ à 59 999 \$*	10	29	52	9
60 000 à 79 999 \$*	5	31	55	10
80 000 \$ à 99 999 \$*	6	29	56	8
100 000 \$ et plus*	5	24	57	13
Primaire, secondaire ou professionnel*	12	34	47	7
Collégial*	7	28	54	11
Universitaire*	7	25	55	13
Locataire	12	32	48	8
Propriétaire	7	28	55	11
Aucun enfant*	9	27	53	11
Au moins un enfant*	9	35	49	8

Note : Une valeur-p inférieure à 0,05 est utilisée comme seuil pour déterminer s'il y a une différence statistiquement significative.

L'astérisque (\*) signifie qu'il existe une différence statistique entre les groupes quant au degré de connaissance autorapporté. Par exemple, les répondants du Québec se distinguent de ceux des autres provinces.

## 2.2 Production de la déclaration de revenus

Après avoir signalé la perception qu'ils ont de leurs connaissances fiscales, les participants ont indiqué quel était leur comportement à l'égard de la production de leur déclaration de revenus. Le tableau 3 montre la répartition de la méthode utilisée par les répondants pour déclarer leurs revenus.

Globalement, les données indiquent que 45 % des répondants remplissent eux-mêmes leur déclaration de revenus, que ce soit à la main ou avec l'aide d'un logiciel spécialisé. Cette proportion baisse même à 34 % au Québec contre 49 % dans le reste du Canada. Lors de l'étude de 2016 réalisée par la Chaire, 37 % des répondants du Québec avaient affirmé remplir eux-mêmes leur déclaration.

Parmi les participants au Québec, 48 % ont fait remplir leur déclaration par un professionnel, comparativement à 36 % au sein des autres provinces<sup>4</sup>. Dans l'ensemble du Canada, seulement deux pour cent ont indiqué ne pas avoir fait de déclaration.

Les résultats détaillés montrent que la moitié des hommes produisent eux-mêmes leur déclaration, un écart de 10 points de pourcentage par rapport aux femmes (40 %). Les jeunes de 18 à 24 ans sont les moins nombreux à avoir rempli une déclaration eux-mêmes et les plus nombreux à ne pas avoir fait de déclaration. Les 65 ans et plus (44 %) font plus souvent appel à des professionnels que les autres groupes d'âge.

Le pourcentage de gens produisant une déclaration sur papier semble inversement proportionnel avec le revenu familial. Les personnes avec un revenu de moins de 20 000 \$ sont celles qui remplissent le moins souvent elles-mêmes une déclaration et les plus nombreuses à ne pas produire de déclaration.

La proportion de répondants à remplir eux-mêmes une déclaration semble augmenter selon le niveau de scolarité, passant de 41 % pour les gens avec un diplôme primaire, secondaire ou professionnel à 49 % chez les universitaires.

---

<sup>4</sup> Notons ici qu'on ne fait pas de distinction entre les services professionnels offerts par un comptable et ceux d'une grande entreprise de préparation de déclarations de revenus (ex : H&R Block).

Tableau 3 Répartition de la méthode de déclaration de revenus selon diverses caractéristiques à la question « Comment avez-vous produit votre déclaration d'impôt pour l'année 2018? » (en %)

	Rempli soi-même sur papier	Rempli soi-même avec un logiciel	Fait remplir par un ami ou un proche	Fait remplir par un professionnel	Pas fait de déclaration
Ensemble des répondants*	7	38	14	39	2
Québec*	8	26	17	48	2
Canada hors Québec*	7	42	13	36	2
Homme*	8	42	12	36	2
Femme*	6	34	17	41	2
18 à 24 ans*	7	25	27	37	4
25 à 34 ans*	6	39	18	35	2
35 à 44 ans*	3	43	12	38	3
45 à 54 ans*	7	38	9	41	4
55 à 64 ans*	8	41	15	35	1
65 ans et plus*	10	35	11	44	0
Moins de 20 000 \$*	13	27	17	39	4
20 000 à 39 999 \$*	11	35	11	40	3
40 000 \$ à 59 999 \$*	7	37	13	42	2
60 000 à 79 999 \$*	6	43	14	35	2
80 000 \$ à 99 999 \$*	5	37	17	39	1
100 000 \$ et plus*	4	42	16	37	1
Primaire, secondaire ou professionnel*	9	32	19	38	3
Collégial*	7	39	12	40	2
Universitaire*	6	43	13	37	2
Locataire*	8	37	15	37	3
Propriétaire*	7	38	14	40	1
Aucun enfant*	8	39	14	37	2
Au moins un enfant*	6	35	14	43	1



Le choix de remplir soi-même ses déclarations de revenus ou de faire appel à de l'aide-externe pourrait être influencé par la confiance qu'a une personne quant à ses connaissances en matière fiscale. Le tableau ci-dessous montre la répartition de la méthode de déclaration utilisée en fonction du degré de connaissance fiscale autorapporté par les participants.

Le choix de la méthode de déclaration semble effectivement lié avec la perception de son propre niveau de connaissance. En effet, alors que pour l'ensemble des répondants, la manière de déclarer ses revenus est assez partagée entre le fait de remplir soi-même sa déclaration à l'aide d'un logiciel (38 %) ou de la faire remplir par un professionnel (39 %), les écarts sont plus marqués et statistiquement différents selon le niveau de connaissance autorapporté.

En effet, un peu plus de la moitié des participants pensant très mal connaître la fiscalité ont eu recours à des services professionnels pour déclarer leurs revenus, et seulement 28 % d'entre eux produisent eux-mêmes leur déclaration de revenus.

Chez les participants qui perçoivent très bien connaître les mesures fiscales, la proportion de gens ayant rempli eux-mêmes leurs déclarations de revenus, que ce soit sur papier ou avec un logiciel, s'élève à 66 % et ils ne sont que 26 % à recourir à un professionnel pour remplir leur déclaration de revenus.

Tableau 4 **Répartition de la méthode de déclaration de revenus en fonction du degré de connaissance autorapporté (en %)**

	Rempli soi-même sur papier	Rempli soi-même avec un logiciel	Fait remplir par un ami ou un proche	Fait remplir par un professionnel	Pas fait de déclaration
Ensemble des répondants*	7	38	14	39	2
<b>Niveau de connaissance autorapporté</b>					
Très mal*	6	22	14	52	6
Assez mal*	5	25	21	46	3
Assez bien*	8	44	12	35	1
Très bien*	11	55	7	26	2

### 2.3 Questions portant sur les connaissances de l'impôt

Les six questions de cette section permettront d'évaluer les connaissances des répondants canadiens en matière de couverture et d'exemptions au régime de l'impôt sur le revenu. Les répondants doivent indiquer si les éléments<sup>5</sup> ci-dessous sont imposables ou non :

- Retrait d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autrement que pour des études ou l'achat d'une première maison;
- Retrait d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELLI);
- Prestation d'assurance-emploi;
- Gain à la loterie;
- Pension alimentaire reçue pour un enfant (après 1997);
- Gain tiré de la vente de sa résidence principale à un montant plus cher que son prix d'achat d'origine.

Pour l'ensemble des tableaux présentés dans les sections suivantes (sauf si indiqué autrement), les résultats (en %) représentent la proportion de répondants ayant obtenu la bonne réponse (taux de bonne réponse) selon leur groupe. Des tests du khi-carré ont été réalisés pour vérifier l'indépendance entre les groupes. La présence d'un astérisque (\*) à côté d'une caractéristique (par exemple les groupes d'âge dans le *tableau 5*) signifie que les groupes qui la composent se diffèrent statistiquement par rapport à leur taux de bonne réponse<sup>6</sup>.

#### *Retrait d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autrement que pour des études ou l'achat d'une première maison*

Selon les données de Statistique Canada, au cours de l'année d'imposition 2017, 22 % de l'ensemble des déclarants<sup>7</sup> Canadiens avaient contribué à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)<sup>8</sup>. Le total de toutes les cotisations au Canada s'élevait à plus de 42 milliards \$ durant l'année fiscale. Durant la même période, près de 422 000 personnes<sup>9</sup> avaient un revenu tiré d'un REER, pour une somme totale d'environ 4,5 milliards \$ au pays<sup>10</sup>.

À la question 1, on demande aux répondants si le retrait d'un REER, autre que pour l'achat d'une première maison ou pour les études, est imposable ou non. Les répondants ont obtenu la bonne réponse (imposable) à 77 %.

Selon Statistique Canada, les hommes représentaient, en 2017, 53 % des cotisants à un REER et 61 % des cotisations totales au Canada<sup>11</sup>. Bien qu'il y ait historiquement une surreprésentation masculine dans l'usage du REER au pays, cette divergence ne semble pas se refléter sur la connaissance, alors que des tests statistiques<sup>12</sup> montrent qu'il n'y a pas de différence statistique entre le taux de bonne réponse des hommes et des femmes à la question.

---

<sup>5</sup> Les six éléments étaient présentés aux répondants en un seul tableau.

<sup>6</sup> Ainsi, pour la question 1 sur le retrait du REER par exemple, le taux de bonne réponse diverge statistiquement par rapport à l'âge des répondants, mais pas selon le sexe.

<sup>7</sup> Selon la définition de Statistique Canada, « les déclarants sont les personnes qui ont rempli une déclaration d'impôt pour la période de référence et qui étaient vivantes à la fin de l'année ». Ce nombre s'élevait à un peu plus de 26,8 millions au Canada en 2017.

<sup>8</sup> Voir le tableau 11-10-0044-01 de Statistique Canada, en ligne : < <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110004401> >.

<sup>9</sup> Les particuliers âgés de 65 ans et plus.

<sup>10</sup> Voir le tableau 11-10-0007-01 de Statistique Canada, en ligne : < <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110000701> >.

<sup>11</sup> Tableau 11-10-0044-01 de Statistique Canada.

<sup>12</sup> Une valeur-p de 0,05 a été utilisée comme critère pour rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance statistique.

Parmi l'ensemble des participants, on observe que la réussite à la question diverge statistiquement entre les groupes d'âge. En effet, il y aurait une relation linéaire entre l'âge et l'obtention de la bonne réponse, alors que les 65 ans et plus ont réussi à 88 % comparativement à 55 % chez les 18 à 24 ans. Ce constat semble cohérent avec les données sur l'usage du REER au Canada. D'après le Recensement de 2016, seulement 14 % des ménages dont l'âge du soutien économique principal était de 24 ans et moins avaient cotisé à un REER en 2015<sup>13</sup>. Cette proportion s'élevait à près de 48 % parmi les ménages dont le soutien principal était âgé de 45 à 54 ans.

Une relation positive est présente également entre le revenu familial et le taux de bonne réponse. Ce taux s'élève à 84 % parmi les répondants ayant un revenu familial de 100 000 \$ et plus, soit 26 points de pourcentage de plus que les répondants avec un revenu familial de moins de 20 000 \$ (58 %). Cette relation linéaire s'observe aussi sur la proportion de ménages ayant cotisé à un REER en 2015, allant de moins de 3 % chez les ménages avec un revenu inférieur à 20 000 \$ à plus de 60 % parmi les revenus de 100 000 \$ et plus<sup>14</sup>.

Ainsi, cette disparité entre les groupes est beaucoup plus marquée pour l'usage que pour la connaissance. En effet, bien que moins de 3 % des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ avaient utilisé un REER selon les dernières données disponibles, près de 60 % des participants de ce présent questionnaire qui se situent dans cette catégorie de revenus ont indiqué la bonne réponse.

La réussite à la question diffère aussi entre les niveaux de scolarité obtenus à l'ensemble du Canada. À cet effet, les répondants dont le plus haut diplôme obtenu est de niveau primaire, secondaire ou professionnel ont un taux de bonne réponse (72 %) de huit points de pourcentage moins élevés que les diplômés universitaires (80 %). Toutefois, parmi les répondants du Québec, le succès à la question ne diverge pas selon le niveau de scolarité.

À l'échelle du Canada, les propriétaires (de leur résidence) ont réussi plus souvent (83 %) que les locataires (68 %). Parmi les répondants hors Québec, ceux qui déclarent n'avoir aucun enfant (79 %) ont eu un meilleur succès que ceux qui ont au moins un enfant (73 %). Cette différence statistique n'est pas présente au Québec.

---

<sup>13</sup> Statistique Canada, Recensement de la population, 2016. En ligne : < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016013/98-200-x2016013-fra.cfm> >.

<sup>14</sup> Ibid.

**Question 1** Selon vous, le retrait d'un régime enregistré d'épargne-retraite, autrement que pour l'achat d'une première maison ou pour les études, est-il imposable ou non?

– Bonne réponse : Imposable

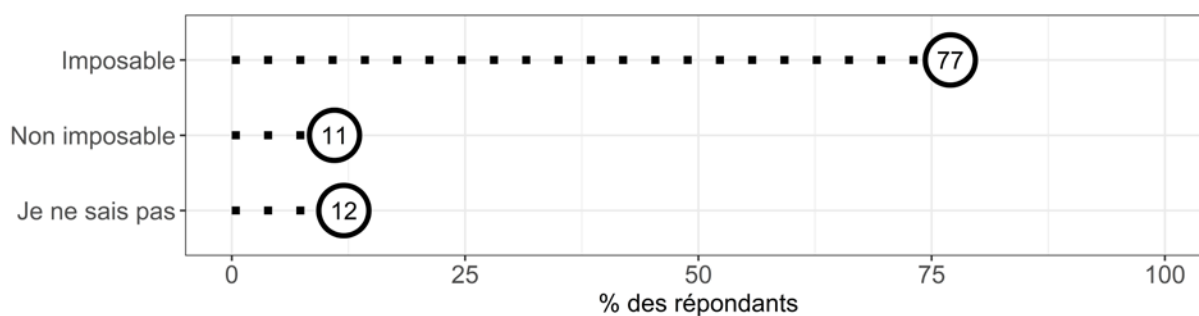


Tableau 5 Retrait d'un REER, résultat selon diverses caractéristiques (en %)

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	77	78	77
Homme	77	77	77
Femme	77	80	77
18 à 24 ans*	55	53	56
25 à 34 ans*	65	78	61
35 à 44 ans*	75	78	74
45 à 54 ans*	79	75	81
55 à 64 ans*	88	86	88
65 ans et plus*	88	88	88
Moins de 20 000 \$*	58	67	53
20 000 à 39 999 \$*	72	69	73
40 000 \$ à 59 999 \$*	79	84	77
60 000 à 79 999 \$*	78	82	77
80 000 \$ à 99 999 \$*	84	85	84
100 000 \$ et plus*	84	83	84
Primaire, secondaire ou professionnel	72*	77	71*
Collégial	80*	77	80*
Universitaire	80*	83	80*
Locataire*	68	71	67
Propriétaire*	83	84	82
Aucun enfant	79*	79	79*
Au moins un enfant	73*	77	72*

### *Retrait d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)*

Pour l'année de cotisation 2017, environ 14,1 millions de Canadiens détenaient au moins un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), pour un total de 19,5 millions de comptes au pays.<sup>15</sup> Environ 58 % des titulaires de CELI avaient cotisé au courant de l'année fiscale et seulement un peu plus de 10 % des titulaires avaient maximisé leurs cotisations. En 2017, la valeur monétaire totale de toutes les cotisations au Canada se situait à près de 61,5 milliards \$.

Le Tableau 6 présente les résultats à la deuxième question portant sur le retrait d'un CELI. À cette question, 69 % de l'ensemble des répondants a obtenu la bonne réponse (non imposable). Le Québec se distingue particulièrement du reste du Canada, alors que 74 % des répondants ont réussi, comparativement à 68 % pour le reste des participants hors Québec.

Autant au Québec que dans les autres provinces, le taux de bonne réponse diffère statistiquement selon l'âge. Ainsi, les 65 ans et plus sont ceux qui ont le mieux réussi (77 % dans l'ensemble du Canada et 84 % au Québec). Notons que les 18 à 24 ans du Québec (70 %) se démarquent positivement par rapport à leurs vis-à-vis des autres provinces (52 %).

Il existe une différence statistique dans les résultats parmi les tranches de revenus. Ainsi, les répondants se situant dans les 100 000 \$ et plus ont un taux de bonne réponse de 24 points de pourcentage plus élevé que ceux ayant un revenu de moins de 20 000 \$. Une plus grande linéarité s'observe dans l'utilisation du CELI. Selon les données de 2015 récoltées lors du Recensement de 2016, la proportion de ménages qui cotise à un CELI augmente selon le revenu, variant de moins de 18 % parmi les revenus inférieurs à 20 000 \$ à plus de 50 % chez les revenus de 100 000 \$ et plus.<sup>16</sup>

Tel que pour la question précédente, les diplômés du primaire, secondaire ou professionnel (63 %) ont moins bien réussi que ceux du collégial (72 %) et de l'université (74 %). À travers le Canada, les propriétaires (73 %) ont obtenu de meilleurs résultats que les locataires (62 %).

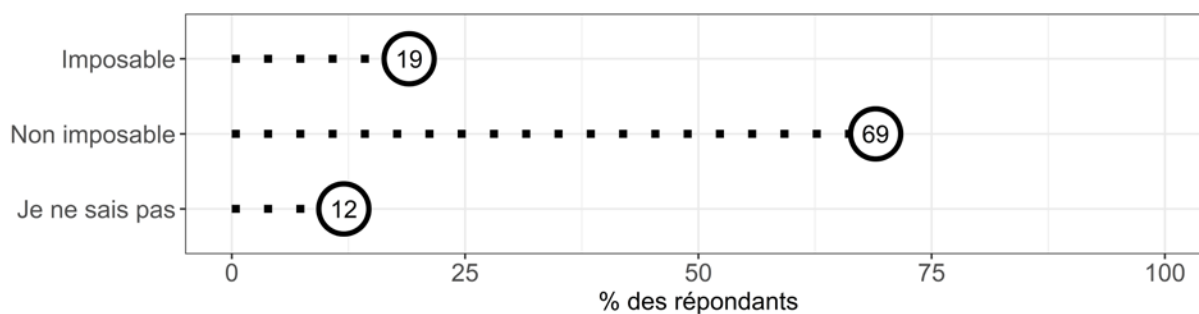
---

<sup>15</sup> Statistiques relatives au Compte d'épargne libre d'impôt (année d'imposition 2017), Agence du revenu du Canada. En ligne : < <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/statistiques-revenu-statistiques-tps-tvh/statistiques-relatives-compte-epargne-libre-impot/statistiques-relatives-compte-epargne-libre-impot-annee-imposition-2017.html> >.

<sup>16</sup> Statistique Canada, Recensement de la population, 2016. En ligne : < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016013/98-200-x2016013-fra.cfm> >.

**Question 2 Selon vous, le retrait d'un compte d'épargne libre d'impôt est-il imposable ou non?**

– Bonne réponse : Non imposable

**Tableau 6 Retrait d'un CELI, résultat selon diverses caractéristiques (en %)**

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	69	74*	68*
Homme	68	73	67
Femme	70	75	69
18 à 24 ans*	56	70	52
25 à 34 ans*	66	62	68
35 à 44 ans*	71	75	70
45 à 54 ans*	65	68	64
55 à 64 ans*	72	77	71
65 ans et plus*	77	87	74
Moins de 20 000 \$*	53	60	50
20 000 à 39 999 \$*	65	70	63
40 000 \$ à 59 999 \$*	72	79	69
60 000 à 79 999 \$*	72	72	72
80 000 \$ à 99 999 \$*	68	74	66
100 000 \$ et plus*	77	84	75
Primaire, secondaire ou professionnel	63*	72	59
Collégial	72*	73	71
Universitaire	74*	77	73
Locataire*	62	66	61
Propriétaire*	73	80	72
Aucun enfant	70	75	69
Au moins un enfant	67	72	65

### *Prestation d'assurance-emploi*

Durant l'année 2017, près de 2,5 millions de Canadiens de 15 ans et plus ont reçu des prestations d'assurance-emploi<sup>17</sup>, ce qui représentait des dépenses de 20,7 milliards \$ pour le gouvernement fédéral<sup>18</sup>.

La question 3 demande si une prestation d'assurance-emploi est imposable ou non. Environ 68 % de l'ensemble des répondants a obtenu la bonne réponse. Les participants du Québec se distinguent statistiquement de ceux des autres provinces en réussissant la question à 72 % par rapport à 67 % chez leurs vis-à-vis hors Québec.

Autant au Québec que dans les autres provinces, la réussite diverge entre les groupes d'âge. Seulement 48 % des 18 à 24 ans ont trouvé la bonne réponse comparativement à 79 % chez les 55 à 64 ans.

Le revenu familial semble également avoir un effet sur le résultat, alors que le taux de bonne réponse passe de 53 % pour ceux ayant un revenu de moins de 20 000 \$ à 72 % chez les répondants avec un revenu de 100 000 \$ et plus. Soulignons toutefois que les répondants du Québec ayant moins de 20 000 \$ (64 %) se distinguent positivement par rapport aux répondants des autres provinces (49 %).

Les résultats obtenus diffèrent statistiquement entre les niveaux de scolarité dans les autres provinces, mais pas au Québec. Dans l'ensemble du Canada, les propriétaires (72 %) ont mieux réussi que les locataires (61 %).

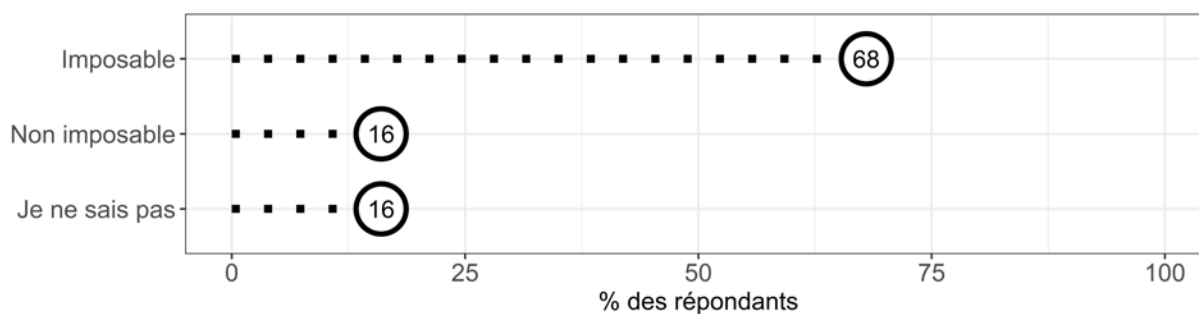
---

<sup>17</sup> Statistique Canada, *Tableau 11-10-0027-01*, en ligne : < <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110002701> >

<sup>18</sup> Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2018-2019*, en ligne : < <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2018-19-budget-depenses.html> >.

**Question 3 Selon vous, une prestation d'assurance-emploi est-elle imposable ou non?**

– Bonne réponse : Imposable

**Tableau 7 Prestation d'A-E, résultat selon diverses caractéristiques (en %)**

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	68	72*	67*
Homme	69	72	68
Femme	67	68	67
18 à 24 ans*	48	58	45
25 à 34 ans*	58	61	57
35 à 44 ans*	67	67	67
45 à 54 ans*	72	64	74
55 à 64 ans*	79	77	80
65 ans et plus*	73	84	70
Moins de 20 000 \$	53*	64	49*
20 000 à 39 999 \$	62*	64	62*
40 000 \$ à 59 999 \$	70*	73	69*
60 000 à 79 999 \$	73*	71	73*
80 000 \$ à 99 999 \$	71*	75	71*
100 000 \$ et plus	72*	74	72*
Primaire, secondaire ou professionnel	65*	69	63*
Collégial	71*	71	72*
Universitaire	67*	70	66*
Locataire*	61	62	61
Propriétaire*	72	76	71
Aucun enfant	67	70	66
Au moins un enfant	70	70	70



### *Gain à la loterie*

Selon Statistique Canada, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 151 \$ pour des billets de loterie en 2017<sup>19</sup>. Au total, les dépenses de consommation pour les jeux de hasard à l'échelle du pays s'élevaient à 16,5 milliards \$ durant la même année.<sup>20</sup>

Pour la question 4, qui demandait si un gain à la loterie est imposable, 64 % des répondants ont bien répondu (non imposable). Les hommes obtiennent dans l'ensemble de meilleurs résultats que les femmes.

Il semble y avoir une relation positive linéaire entre l'âge et la réussite à la question, alors que 86 % des 65 ans et plus ont obtenu la bonne réponse comparativement au 33 % obtenu par les 18 à 24 ans. Il existerait également un lien entre le revenu familial et le taux de succès. Ce taux est de 25 points de pourcentage plus élevé chez les revenus de 100 000 \$ et plus par rapport aux revenus de moins de 20 000 \$.

Bien que les niveaux de scolarité se distinguent statistiquement dans les autres provinces canadiennes, la réussite des répondants du Québec à cette question ne dépend pas de leur scolarité.

Parmi l'ensemble des répondants, les propriétaires (70 %) se démarquent par rapport aux locataires (54 %). À l'échelle canadienne, ceux qui n'ont aucun enfant (68 %) ont un taux de bonne réponse plus élevé que ceux qui ont des enfants (53 %). Cette différence statistique ne tient pas au Québec.

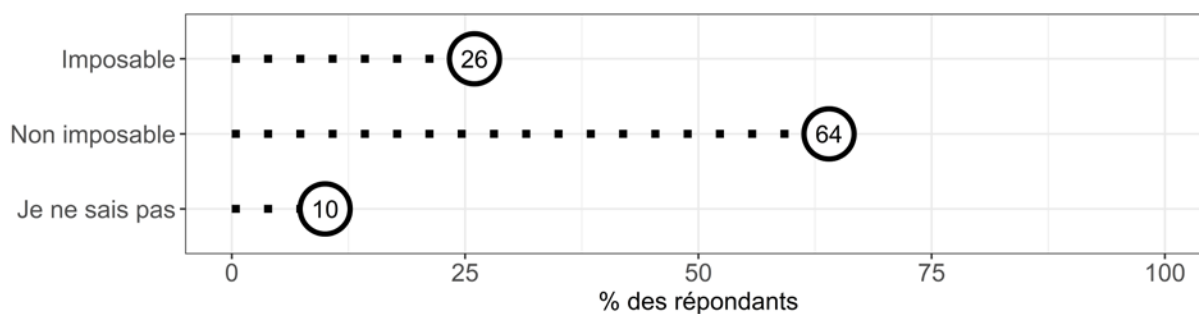
---

<sup>19</sup> Statistique Canada, Tableau 11-10-0222-01, en ligne : < <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110022201> >.

<sup>20</sup> Statistique Canada, Tableau 36-10-0225-01, en ligne : < <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610022501> >.

**Question 4 Selon vous, un gain à la loterie est-il imposable ou non?**

– Bonne réponse : Non imposable

**Tableau 8 Gain à la loterie, résultat selon diverses caractéristiques (en %)**

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	64	66	63
Homme*	69	75	68
Femme*	58	58	59
18 à 24 ans*	33	46	30
25 à 34 ans*	44	54	40
35 à 44 ans*	56	56	56
45 à 54 ans*	66	63	66
55 à 64 ans*	78	77	79
65 ans et plus*	86	85	86
Moins de 20 000 \$*	45	44	44
20 000 à 39 999 \$*	60	57	61
40 000 \$ à 59 999 \$*	63	67	62
60 000 à 79 999 \$*	68	71	67
80 000 \$ à 99 999 \$*	69	77	66
100 000 \$ et plus*	70	76	69
Primaire, secondaire ou professionnel	64*	66	64*
Collégial	67*	67	67*
Universitaire	60*	66	58*
Locataire*	54	52	55
Propriétaire*	70	76	68
Aucun enfant	68*	68	68*
Au moins un enfant	53*	61	51*

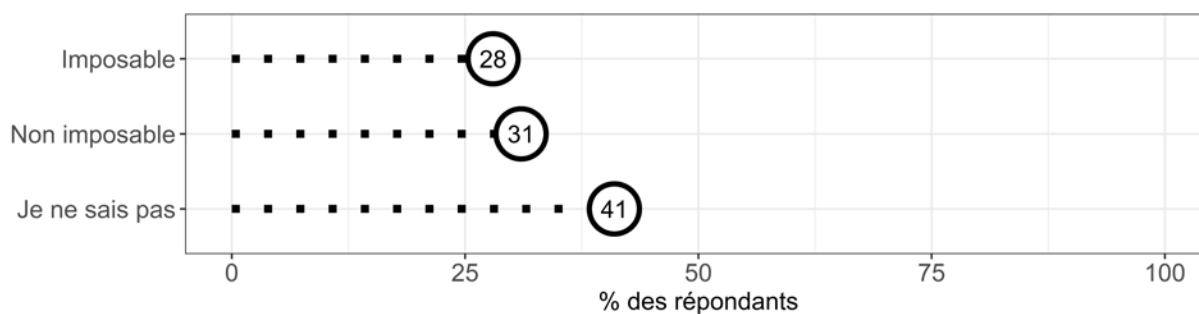
*Pension alimentaire reçue pour un enfant (après 1997)*

La question 5 porte sur la pension alimentaire reçue pour un enfant. À cette question, 41 % des répondants ont déclaré ne pas savoir la réponse. Ainsi, l'option « Je ne sais pas » a été la réponse la plus fréquemment choisie.

Seulement 31 % des répondants ont indiqué la bonne réponse (non imposable). Le Québec diverge positivement des autres provinces en atteignant un taux de bonne réponse de 34 % contre 29 % pour le reste du Canada, soit un écart de cinq points de pourcentage.

Dans l'ensemble du Canada, il n'y a pas de différence statistique entre les hommes et les femmes à l'égard de la réussite à la question. Au Québec, les résultats ne se distinguent pas par groupe d'âge. Toutefois, dans les autres provinces canadiennes, les taux de bonne réponse divergent selon l'âge. Les 35 à 44 ans (36 %) sont le groupe ayant le mieux réussi la question.

Autant pour le Québec que pour l'ensemble du Canada, la réussite ne semble pas liée au revenu familial. Le taux de bonne réponse à cette question ne dépend pas du niveau de scolarité ni du fait d'être propriétaire ou locataire de sa résidence. À travers le Canada, les répondants ayant au moins un enfant (40 %) ont, sans surprise, obtenu la bonne réponse plus souvent que ceux qui n'en ont pas (27 %).

**Question 5 Selon vous, une pension alimentaire reçue pour un enfant est-elle imposable ou non****– Bonne réponse : Non imposable****Tableau 9 Pension alimentaire, résultat selon diverses caractéristiques (en %)**

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	31	34*	29*
Homme	31	32	30
Femme	30	37	28
18 à 24 ans	31*	42	28
25 à 34 ans	33*	39	31
35 à 44 ans	36*	35	37
45 à 54 ans	33*	33	33
55 à 64 ans	31*	34	30
65 ans et plus	22*	29	19
Moins de 20 000 \$	30	35	28
20 000 à 39 999 \$	34	33	35
40 000 \$ à 59 999 \$	29	33	27
60 000 à 79 999 \$	28	34	27
80 000 \$ à 99 999 \$	29	40	25
100 000 \$ et plus	32	33	32
Primaire, secondaire ou professionnel	28	36	25*
Collégial	31	32	31*
Universitaire	32	35	31*
Locataire	33	36	32
Propriétaire	29	33	28
Aucun enfant*	27	32	25
Au moins un enfant*	40	41	39

*Gain tiré de la vente de sa résidence principale plus cher que son prix d'achat d'origine*

À la question 6, on demande aux répondants si le gain tiré de la vente de sa résidence principale plus cher que son prix d'achat d'origine est imposable. Tel que pour la question précédente, celle-ci a été souvent ratée, alors que 19 % des répondants ont déclaré ne pas savoir et que seulement 37 % ont trouvé la bonne réponse (non imposable).

Le taux de bonne réponse au Québec est supérieur de six points de pourcentage par rapport aux autres provinces (41 % vs 35 %). Parmi l'ensemble des répondants, les hommes (40 %) ont généralement eu plus de succès que les femmes (33 %).

Il semble y avoir une relation linéaire entre l'âge et la réussite de la question, alors que le taux de bonne réponse varie de 12 % pour les 18 à 24 ans jusqu'à 58 % chez les 65 ans et plus. Cette relation est présente également par rapport au revenu familial. En effet, les répondants avec un revenu de 100 000 \$ et plus ont un taux de 35 points de pourcentage plus élevé que ceux qui ont un revenu inférieur à 20 000 \$.

À l'échelle canadienne, le taux de bonne réponse pour la question augmente selon le niveau de scolarité, passant de 30 % chez les personnes ayant un diplôme primaire, secondaire ou professionnel à 44 % pour les universitaires. Cette tendance s'observe au Québec sans pour autant être statistiquement significative. Parmi l'ensemble des répondants, les propriétaires réussissent mieux que les locataires.

**Question 6** Selon vous, le gain tiré de la vente de sa résidence principale plus cher que son prix d'achat d'origine est-t-il imposable?

– Bonne réponse : Non imposable

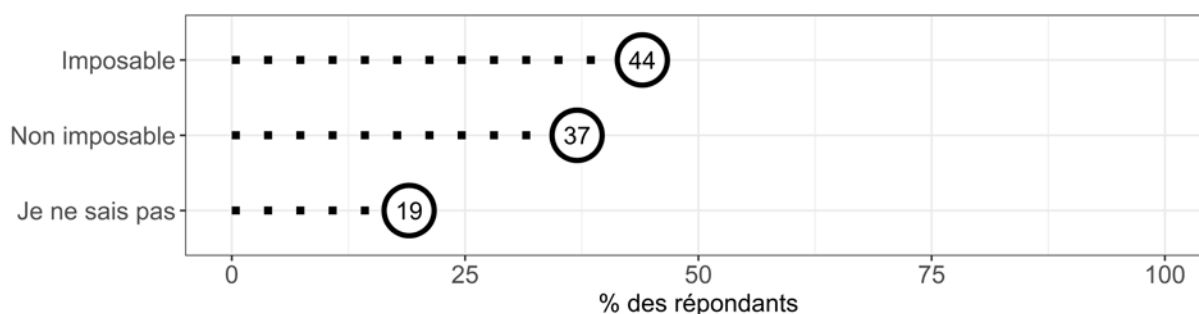


Tableau 10 Vente de résidence, résultat selon diverses caractéristiques (en %)

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	37	41*	35*
Homme*	40	46	38
Femme*	33	36	32
18 à 24 ans*	12	22	9
25 à 34 ans*	23	32	20
35 à 44 ans*	29	35	27
45 à 54 ans*	32	34	31
55 à 64 ans*	48	53	47
65 ans et plus*	58	56	59
Moins de 20 000 \$*	17	29	11
20 000 à 39 999 \$*	25	27	25
40 000 \$ à 59 999 \$*	35	41	33
60 000 à 79 999 \$*	41	48	38
80 000 \$ à 99 999 \$*	40	47	38
100 000 \$ et plus*	52	53	51
Primaire, secondaire ou professionnel	30*	38	27*
Collégial	37*	41	35*
Universitaire	44*	45	44*
Locataire*	21	27	18
Propriétaire*	46	51	44
Aucun enfant	40*	43	38*
Au moins un enfant	29*	34	27*

## 2.4 Résultats du Québec et son évolution

Le tableau suivant brosse le portrait des notes obtenues par question pour le Québec lors de l'étude de 2016 (sondage en 2015) en les comparant avec celles obtenues dans cette présente étude (sondage en 2019). Les questions portant sur les connaissances de l'impôt, sauf la dernière question sur le gain tiré de la vente de sa résidence principale plus cher que son prix d'achat d'origine, ont été posées de façon identique en 2015 et en 2019<sup>21</sup>.

Dans l'ensemble, les proportions ne diffèrent pas grandement entre les deux études. En effet, les taux de bonne réponse aux questions sur le gain à la loterie et sur la pension alimentaire sont exactement les mêmes au sein des deux études. Quant aux questions sur le retrait d'un CELI et sur la prestation d'assurance-emploi, celles-ci ont été réussies à peu près dans les mêmes proportions entre les deux groupes (pas de différence statistique entre 2015 et 2019). Certes, les répondants du Québec de la présente étude ont mieux réussi la question 1 sur le retrait d'un REER que le groupe de 2015 (78 % par rapport à 69 %).

Bien que la formulation de la question sur la vente de la résidence principale soit un peu différente entre les deux années, la proportion de réussite à ces questions demeure similaire, quoiqu'un peu moins bien réussie en 2019.

Ainsi, la note globale obtenue aux questions sur la connaissance de l'impôt par les répondants québécois ne diffère que d'un point de pourcentage entre les deux études.

**Tableau 11 Comparatif des résultats sur les connaissances de l'impôt des échantillons de 2015 et 2019 pour le Québec (en %)**

	2015	2019
Connaissances sur l'impôt		
Retrait d'un REER*	69	78
Retrait d'un CELI	75	74
Prestation d'assurance-emploi	71	70
Gain à la loterie	66	66
Pension alimentaire reçue pour un enfant	34	34
Vente de sa résidence principale*	47	41
Note sur la connaissance de l'impôt	60	61

<sup>21</sup> Dans la présente étude, on demande aux répondants si le gain tiré de la vente de sa résidence principale à un montant plus cher que son prix d'achat d'origine est imposable ou non, avec comme choix de réponses « Imposable », « Non imposable » et « Je ne sais pas ». En 2015, la question était formulée quelque peu différemment, soit : « Est-il vrai que les Québécois ne sont pas imposés sur le gain réalisé lors de la vente de leur résidence principale? ». Les choix de réponses disponibles étaient « Vrai », « Faux » et « Je ne sais pas ».

## 2.5 Questions portant sur le caractère progressif de l'impôt

Faisant suite à la section précédente, les questions posées dans cette section permettent d'évaluer le niveau de connaissance des répondants par rapport à la nature progressive de l'impôt sur le revenu ainsi que les effets de cette progressivité.

La question 7 concerne l'interrelation entre l'application du barème progressif d'imposition et l'utilisation d'une déduction; dans le cas concerné, il s'agit de la déduction de la cotisation au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER). À des fins de mise en contexte, un scénario fictif a été créé dans lequel on retrouve deux contribuables, tous deux célibataires, cherchant à déduire une cotisation de 1 000 \$ à leurs REER respectifs. Le contribuable A a un revenu de 50 000 \$, alors que le contribuable B a un revenu de 100 000 \$. Obtiendront-ils une même économie d'impôt ou l'un d'entre eux réalisera une économie plus importante?

Environ 30 % des participants ont affirmé ne pas le savoir, alors que « Je ne sais pas » est la réponse la plus fréquente parmi l'ensemble des répondants. Seulement 20 % des répondants ont obtenu la bonne réponse, soit que « le contribuable B obtiendra une économie d'impôt plus importante ». Déduire une cotisation dans un REER permet de réduire son revenu imposable. Au Canada, où le barème d'imposition du revenu est progressif, plus le revenu est élevé, plus le taux d'imposition est élevé. Ainsi, plus le revenu d'un contribuable est grand, plus l'économie d'impôt qu'il obtiendra pour une même cotisation sera grande.

Dans l'ensemble, les hommes (25 %) ont obtenu une bonne réponse plus souvent que les femmes (14 %). Cette différence existe autant chez les répondants du Québec qu'au sein des autres provinces. Il n'existe pas de différence statistique entre les groupes d'âge pour cette question.

Le revenu familial semble avoir un effet sur la réussite de cette question, alors que 26 % des répondants se situant dans la catégorie des 100 000 \$ et plus ont obtenu la bonne réponse comparativement à 12 % chez les répondants ayant un revenu inférieur à 20 000 \$.

Le niveau de scolarité semble lié positivement avec la réussite de la question. À cet effet, les diplômés universitaires (24 %) montrent un taux de bonne réponse de 4 points de pourcentage plus élevé que les collégiens (20 %) et de 9 points de pourcentage plus élevé par rapport aux répondants avec un diplôme primaire, secondaire ou professionnel (15 %). Cette linéarité s'observe autant au Québec que dans les autres provinces.

Parmi les répondants du Québec, il n'y a pas de différence statistique entre les locataires et les propriétaires, alors que dans le reste du Canada, les propriétaires (22 %) ont mieux réussi que les locataires (17 %).



**Question 7** Le contribuable A et le contribuable B, deux célibataires, déduisent une cotisation de 1 000 \$ dans les REER respectifs. Le contribuable A a un revenu de 50 000 \$ et le contribuable B a un revenu de 100 000 \$. Laquelle des affirmations est vraie?

– Bonne réponse : Le contribuable B obtiendra une économie d'impôt plus importante

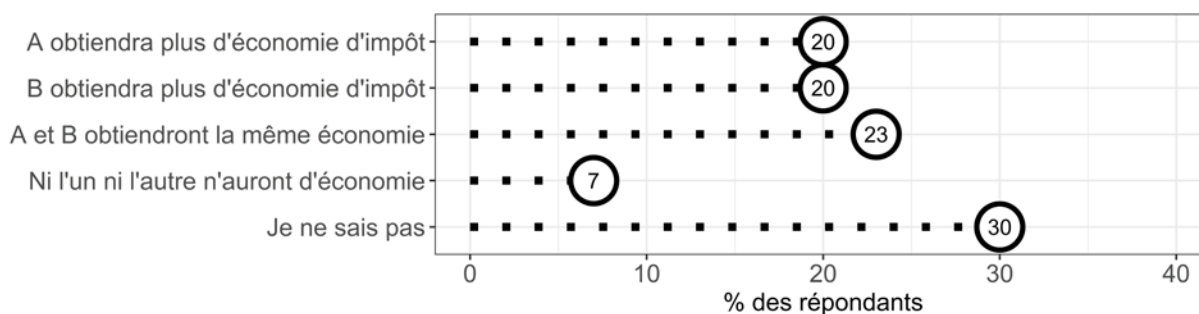


Tableau 12 Économie d'impôt et déduction, résultat par caractéristique (en %)

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	20	19	20
Homme*	25	22	26
Femme*	14	15	14
18 à 24 ans	18	19	18
25 à 34 ans	22	17	24
35 à 44 ans	19	17	20
45 à 54 ans	15	14	16
55 à 64 ans	22	20	23
65 ans et plus	20	23	19
Moins de 20 000 \$*	12	8	13
20 000 à 39 999 \$*	15	13	16
40 000 \$ à 59 999 \$*	19	22	18
60 000 à 79 999 \$*	19	18	19
80 000 \$ à 99 999 \$*	23	26	22
100 000 \$ et plus*	26	21	28
Primaire, secondaire ou professionnel*	15	15	15
Collégial*	20	17	21
Universitaire*	24	26	24
Locataire	17*	16	17*
Propriétaire	21*	20	22*
Aucun enfant	20	19	20
Au moins un enfant	20	18	20

À travers la question 8, l'analyse cherche à mesurer la connaissance des répondants à l'égard de l'unité d'imposition, la répartition du revenu et la progressivité de l'imposition. Dans le scénario fictif présenté, deux couples sont comparés. Les deux ménages ont chacun un revenu totalisant 100 000 \$. Le revenu du couple A est composé d'une personne avec un revenu de 100 000 \$ et d'un conjoint sans revenu. Au sein du couple B, chacune des deux personnes possède un revenu personnel de 50 000 \$. Ainsi, les deux couples paieront-ils le même montant d'impôt ou l'un des deux devra payer plus que l'autre?

Cette question a été mieux réussie que la précédente. En effet, 34 % des participants ont obtenu la bonne réponse. Près du quart des répondants ont tout de même affirmé ignorer la réponse. Au Québec, les hommes et les femmes ne se distinguent pas statistiquement dans leur taux de bonne réponse. Dans l'ensemble, les hommes (37 %) ont réussi plus souvent que les femmes (30 %).

Alors qu'on ne peut observer de différence statistique dans la réussite à la question parmi les groupes d'âge au sein des autres provinces canadiennes, il y a des différences marquées chez les répondants du Québec. Le taux de bonne réponse ne se situe qu'à 16 % chez les 25 à 34 ans, alors qu'il s'élève à 40 % parmi les 55 à 64 ans, soit un écart de 24 points de pourcentage. Cet écart pourrait s'expliquer par l'existence du fractionnement de revenu de retraite, une mesure qui n'a de sens que si l'impôt est à la base individuelle et qui n'est généralement accessible qu'aux contribuables plus âgés.

Au Québec, les répondants ayant un revenu de 100 000 \$ et plus se distinguent avec un taux de bonne réponse de 42 %. Toutefois, on ne peut affirmer avec certitude qu'il y a une différence statistique parmi l'ensemble des tranches de revenus.

Chez les répondants provenant des autres provinces canadiennes, il semble y avoir une relation linéaire positive entre le niveau de scolarité et la réussite à la question. Dans l'ensemble, les diplômés universitaires (39 %) présentent un taux de succès de 11 points de pourcentage plus élevé que les diplômés du primaire, secondaire ou professionnel (28 %). Cet écart statistique entre les niveaux de scolarité ne s'observe pas au Québec. Parmi l'ensemble des répondants, les propriétaires (37 %) ont mieux répondu que les locataires (29 %).

Question 8 **Le couple A est formé d'une personne dont le revenu est de 100 000 \$ et d'une autre personne qui n'a aucun revenu. Le couple B est formé de deux personnes dont le revenu personnel est chacun de 50 000 \$. Laquelle des affirmations est vraie?**

– Bonne réponse : Le couple A paiera plus d'impôt

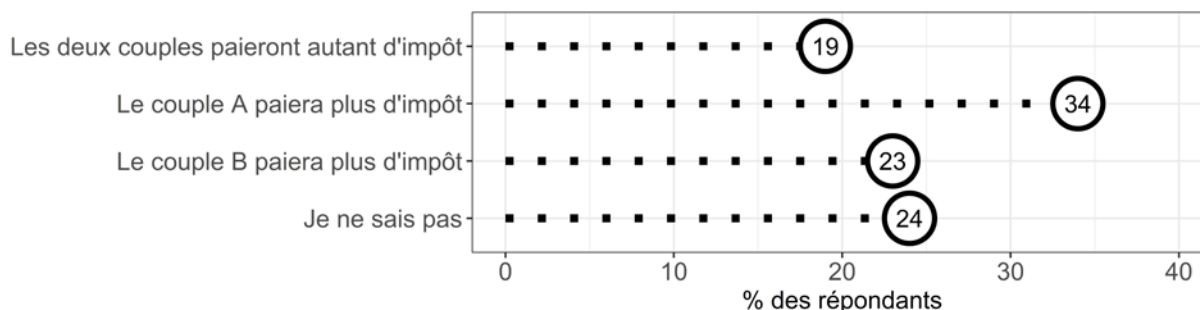


Tableau 13 Répartition du revenu familial et impôt, résultat par caractéristique (en %)

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	34	31	35
Homme	37*	34	38
Femme	30*	28	31
18 à 24 ans	33*	34*	31
25 à 34 ans	30*	16*	35
35 à 44 ans	32*	33*	32
45 à 54 ans	31*	24*	33
55 à 64 ans	38*	40*	37
65 ans et plus	37*	34*	38
Moins de 20 000 \$	23*	23	23
20 000 à 39 999 \$	29*	29	30
40 000 \$ à 59 999 \$	34*	30	35
60 000 à 79 999 \$	31*	28	32
80 000 \$ à 99 999 \$	34*	29	35
150 000 \$ et plus	45*	42	46
Primaire, secondaire ou professionnel	28*	31	27*
Collégial	34*	27	37*
Universitaire	39*	36	40*
Locataire*	28	26	29
Propriétaire*	37	34	38
Aucun enfant	34	32	35
Au moins un enfant	32	25	34

Ainsi, en évaluant le taux de bonne réponse pour les deux questions de cette section, il est possible de constater que les participants éprouvent une certaine méconnaissance à l'égard des enjeux de la progressivité de l'imposition,

alors que seulement 20 % ont obtenu la bonne réponse à la première question et 34 % à la deuxième. En comparaison avec les questions sur les connaissances de l'impôt, dont le taux de bonne réponse pour l'ensemble de la section s'élevait à 61 %, les questions sur la progressivité ont été beaucoup moins bien réussies.

Cette disparité s'observe également dans la littérature. En Australie, parmi les 604 participants sondés par Chardon, Freudenberg et Brimble (2016), au moins la moitié avait bien répondu aux questions sur le calcul et l'identification du revenu imposable. Toutefois, lorsqu'on demandait aux participants de calculer l'effet d'une déduction sur le montant d'impôt à payer, seulement 43 % étaient parvenus à obtenir la bonne réponse. Les auteurs ont conclu qu'il y avait chez les participants une certaine confusion et incompréhension quant aux effets des déductions.

Le tableau suivant brosse le portrait du nombre de bonnes réponses par groupe de répondants. Cet exercice permet de voir si les personnes ayant réussi l'une des questions sont également celles qui ont bien répondu à la deuxième. Dans l'ensemble, plus de 55 % des gens sondés n'ont pu réussir aucune des deux questions. Environ 10 % des répondants ont réussi les deux questions sur la progressivité. Comparativement aux autres provinces, les répondants du Québec ont raté les deux questions en plus grande proportion. Seulement six pour cent des femmes ont bien répondu aux deux questions alors que cette proportion monte à 13 % chez les hommes. Ainsi, plus de 60 % des femmes n'ont pas obtenu de bonne réponse à la section.

Parmi les groupes d'âge, les 18 à 24 ans (7 %) et les 45 à 54 ans (6 %) ont réussi en moindre proportion toutes les questions sur la progressivité. Le nombre de bonnes réponses varie également selon le revenu. À cet effet, le pourcentage de personnes ayant obtenu deux bonnes réponses passe de 3 % pour les gens avec un revenu familial de moins de 20 000 \$ à 17 % parmi les répondants dotés d'un revenu de 100 000 \$ et plus. À l'inverse, seulement 47 % de ces derniers ont raté les deux questions, comparativement à près de 70 % chez les moins de 20 000 \$.

Une répartition similaire s'observe au sein du niveau de scolarité. Environ six pour cent des personnes avec un diplôme primaire, secondaire ou professionnel ont réussi toutes les questions de la section, ce qui les place à quatre points de pourcentage de moins que les collégiens et huit points de pourcentage de moins que les universitaires. La moitié des universitaires ont bien répondu à au moins une des deux questions.

Plus de 60 % des locataires ont manqué les deux questions alors que seulement six pour cent du groupe sont parvenus à obtenir une note parfaite à la section. Chez les propriétaires, la proportion de notes parfaites se situe à 12 % alors que celle qui a raté les deux questions s'élève à 54 %. D'après la répartition observée, le fait d'avoir des enfants ne semble pas être un facteur par rapport au nombre de bonnes réponses obtenues.

Tableau 14 Répartition de la fréquence des répondants par nombre de bonnes réponses aux questions sur la progressivité, selon diverses caractéristiques (en %)

	Aucune bonne réponse	Une seule bonne réponse	Deux bonnes réponses
Ensemble des répondants	56	34	10
Québec	59	33	8
Canada hors Québec	55	34	10
Homme*	51	36	13
Femme*	62	32	6
18 à 24 ans*	56	37	7
25 à 34 ans*	58	32	10
35 à 44 ans*	58	32	10
45 à 54 ans*	60	34	6
55 à 64 ans*	53	35	12
65 ans et plus*	54	35	11
Moins de 20 000 \$*	69	28	3
20 000 à 39 999 \$*	61	34	5
40 000 \$ à 59 999 \$*	56	35	9
60 000 à 79 999 \$*	59	33	8
80 000 \$ à 99 999 \$*	54	35	11
100 000 \$ et plus*	47	36	17
Primaire, secondaire ou professionnel*	62	32	6
Collégial*	56	34	10
Universitaire*	50	36	14
Locataire*	61	33	6
Propriétaire*	54	34	12
Aucun enfant	56	34	10
Au moins un enfant	57	35	9

## 2.6 Compilation des résultats aux huit questions individuelles

Pour faire suite à l'analyse des questions individuelles, la présente section procède à la synthèse des résultats en additionnant le nombre de bonnes réponses par répondant afin d'obtenir une note globale pour l'ensemble de toutes les questions.

La note moyenne globale pour l'ensemble des questions est de 50 %. Ainsi, les répondants ont réussi en moyenne la moitié des questions posées. Les participants du Québec (52 %) ont obtenu un résultat légèrement supérieur comparativement aux répondants hors Québec (49 %).

Globalement, les hommes (52 %) obtiennent en moyenne une meilleure note que les femmes (48 %). Cet écart se tient autant pour le Québec que dans le reste du Canada. Ce résultat constitue une nouveauté par rapport à l'étude de 2016, où il n'y avait pas de différence significative entre les hommes et les femmes quant à la réussite des questions de connaissance, quoique celles-ci couvraient alors plus de sujets.

Parmi l'ensemble des répondants, il semble y avoir une relation linéaire et positive entre l'âge et la note globale obtenue. À cet effet, la note moyenne globale passe de 36 % chez les 18 à 24 ans à 58 % pour les 65 ans et plus. Au Québec, les 18 à 24 ans se démarquent avec une note moyenne de 44 %, soit 10 points de pourcentage de plus que leurs vis-à-vis des autres provinces. Ainsi, la différence parmi les tranches d'âge entre 18 et 54 ans est moins marquée au Québec que dans le reste du Canada.

Les notes globales semblent également augmenter en fonction du revenu familial, variant de 36 % (moins de 20 000 \$) à 57 % (100 000 \$ et plus) au Canada. Parmi l'ensemble des répondants, les personnes avec un diplôme primaire, secondaire ou professionnel ont des notes inférieures de cinq points de pourcentage par rapport aux diplômés du collégial et de sept points de pourcentage comparativement aux universitaires. Notons que les participants du Québec avec un diplôme primaire, secondaire ou professionnel ont une note globale moyenne de sept points de pourcentage plus élevé que dans les autres provinces réduisant ainsi au Québec l'écart de résultats selon le niveau de scolarité.

Ainsi, tel que lors de l'étude de 2016, l'âge, le revenu et le niveau de scolarité semblent avoir un effet positif sur la note globale aux questions de connaissance. L'effet individuel de ces variables sera examiné plus en détail à l'aide de régressions multiples lors des sections suivantes.

Partout au Canada, les propriétaires obtiennent des notes moyennes supérieures à celles des locataires. Les répondants n'ayant aucun enfant (51 %) ont mieux répondu que ceux qui ont au moins un enfant (48 %). Cependant, cette distinction n'est pas présente pour le Québec.

Comparativement aux études sur la littératie fiscale réalisées dans d'autres pays, les résultats sont similaires avec ceux observés parmi les répondants en Inde (Bhushan et Medury, 2013), en Australie (Chardon, Freudenberg et Brimble, 2016) et en Roumanie (Nichita et al., 2019). Ces travaux montrent qu'à l'égard du niveau de connaissance des questions fiscales, il existe un écart entre les hommes et les femmes ainsi qu'un effet positif de l'âge et du niveau de scolarité sur la connaissance. Une relation positive entre le revenu et le niveau de connaissance s'observe également parmi les répondants en Inde et en Australie.

Tableau 15 Répartition de la note globale selon diverses caractéristiques (en %)

	Canada	Québec	Canada hors Québec
Ensemble des répondants	50	52*	49*
Homme*	52	54	52
Femme*	48	49	47
18 à 24 ans*	36	44	34
25 à 34 ans*	43	45	42
35 à 44 ans*	48	50	48
45 à 54 ans*	49	47	50
55 à 64 ans*	57	58	57
65 ans et plus*	58	61	57
Moins de 20 000 \$*	36	41	34
20 000 à 39 999 \$*	45	45	46
40 000 \$ à 59 999 \$*	50	54	49
60 000 à 79 999 \$*	51	53	50
80 000 \$ à 99 999 \$*	52	57	51
100 000 \$ et plus*	57	58	57
Primaire, secondaire ou professionnel*	46	51	44
Collégial*	51	51	52
Universitaire*	53	55	52
Locataire*	43	45	42
Propriétaire*	54	57	53
Aucun enfant	51*	52	50*
Au moins un enfant	48*	50	47*

Afin de comparer la distribution et la concentration des notes globales, le tableau suivant montre la répartition des notes selon plusieurs seuils en pourcentage.

À l'échelle canadienne, seulement un pour cent des répondants a réussi à obtenir une note de 100 %, soit huit bonnes réponses sur huit. Environ 20 % des participants ont une note globale d'au moins 75 %. Plus de 60 % des répondants ont, pour leur part, bien répondu à au moins la moitié des questions.

Lorsqu'on regarde les personnes ayant 50 % et plus, le Québec se distingue statistiquement avec 66 %, soit six points de pourcentage de plus que la moyenne des autres provinces.

Ainsi, c'est au Québec qu'on retrouve la plus grande concentration de répondants qui ont réussi au moins la moitié des questions. Cela signifie également qu'environ deux tiers des participants du Québec ont obtenu une note supérieure ou égale à 50 %.

Tableau 16 Répartition des notes globales moyennes selon plusieurs seuils (en %)

	Canada	Québec	Hors Québec
Note globale			
100 %	1	1	1
75 % et plus	20	21	19
50 % et plus	62	66*	60*
25 % et plus	92	94	92
Moins de 25 %	8	6	8

---



### **3. ANALYSE RÉGIONALE DES RÉSULTATS**

Cette section procède à l'analyse par région des résultats aux huit questions individuelles. Les provinces de l'Atlantique ont été rassemblées au sein d'une seule région. Le Manitoba et la Saskatchewan ont également été regroupés.

La réussite aux questions portant sur le retrait d'un REER, le gain à la loterie et la pension alimentaire pour un enfant ne diffèrent pas statistiquement à travers les provinces.

Les répondants du Québec sont ceux ayant obtenu les meilleurs résultats à la question sur le retrait d'un CELI avec un taux de bonne réponse de 74 %, soit six points de pourcentage de plus que le reste du Canada.

Le Québec (70 %) fait également bonne figure pour la question sur l'assurance-emploi, se situant au deuxième rang tout juste derrière les provinces de l'Atlantique (77 %). Plus de 40 % des participants du Québec ont obtenu la bonne réponse à la question sur la vente de la résidence, soit trois points de pourcentage de plus que la province suivante.

La réussite des questions de connaissance sur la progressivité ne diverge pas statistiquement entre les provinces.

En ce qui concerne la note globale, seuls le Québec et les provinces de l'Atlantique se distinguent statistiquement par rapport aux autres provinces canadiennes. En effet, les répondants du Québec ont une note globale supérieure de trois points de pourcentage au reste du Canada. Inversement, avec le résultat le plus faible, la différence statistique apparaît également significative pour l'Atlantique.

Tableau 17 Comparaison des résultats par province (proportion de répondants ayant obtenu la bonne réponse), selon diverses caractéristiques (en %)

	Atl.	Qc	Ont.	Man. et Sask.	Alb.	C.-B.	Canada	Hors Québec
<b>Connaissance de l'impôt</b>								
REER	76	78	76	75	<b>80</b>	79	77	77
CELI*	64	<b>74</b>	67	66	67	73	69	68
Assurance- emploi*	<b>77</b>	70	67	63	69	66	68	67
Loterie	59	<b>66</b>	<b>66</b>	65	63	59	64	63
Pension alimentaire	<b>34</b>	<b>34</b>	29	26	28	30	30	29
Vente de résidence*	23	<b>41</b>	36	35	38	37	37	35
<b>Connaissance sur la progressivité</b>								
Déduction dans un REER	12	18	21	<b>22</b>	20	21	20	20
Unité d'imposition/ progressivité	31	31	33	35	<b>38</b>	<b>38</b>	34	35
Note globale	47*	<b>52*</b>	49	48	50	50	50	49

Note : Les chiffres en **gras** au sein du tableau indiquent la ou les régions ayant obtenu le plus haut résultat.

#### **4. ANALYSE DES RÉSULTATS SELON LA CONNAISSANCE AUTORAPPORTÉE**

Avant de répondre aux huit questions mesurant leur connaissance de la fiscalité, les participants ont mentionné quelle était leur perception par rapport à leur niveau de connaissance, ainsi que la méthode qu'ils employaient pour déclarer leurs revenus.

Afin de compléter l'analyse sur le degré de compétence mesuré par le questionnaire, il est intéressant d'observer comment se compare le niveau de succès pour l'ensemble des questions du test avec les connaissances autorapportées par les participants. À cet effet, le tableau suivant effectue la répartition des notes globales selon le degré de connaissance autorapporté par les répondants.

Lorsqu'ils avaient indiqué leur niveau de connaissance autorapporté, les répondants du Québec avaient une perception plus faible de leurs connaissances fiscales que leurs comparses hors Québec (voir tableau 2). En effet, 46 % des participants du Québec avaient déclaré très mal ou assez mal connaître les mesures fiscales les concernant, comparativement à 35 % pour ceux du reste du Canada. Toutefois, le tableau suivant montre que parmi les répondants percevant très mal, assez mal ou assez bien connaître les mesures fiscales, les participants du Québec réussissent mieux que le reste du Canada, avec des écarts de quatre à six points de pourcentage. En regard des répondants du reste du Canada, les participants du Québec auraient donc tendance à sous-estimer leur connaissance.

Le degré de connaissance présumée semble ici très cohérent avec le niveau de succès aux questions du test. En effet, hormis pour les 18 à 24 ans (pas de différence statistique entre les niveaux de connaissance autorapportés), la note globale obtenue au questionnaire semble corrélée positivement avec le degré de connaissance autorapporté par les participants.

Pour tous les autres groupes, les personnes affirmant connaître assez ou très bien les mesures fiscales ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne de leur groupe. À l'inverse, les répondants ayant déclaré assez mal ou très mal comprendre les mesures fiscales qui les concernent ont eu des notes inférieures à la moyenne de leur groupe.

Ainsi, ces résultats indiquent que les questions du test, qui cherchent à mesurer le niveau de connaissance réel des participants, reflètent bien la propre perception que ceux-ci ont de leur niveau de connaissance fiscale.

Tableau 18 Répartition des notes selon le degré de connaissance autorapporté et selon diverses caractéristiques (en %)

	Très mal	Assez mal	Assez bien	Très bien	Note globale
Ensemble des répondants*	37	43	54	58	50
Québec*	41	46	57	58	52
Canada hors Québec*	35	42	53	58	49
Homme*	40	45	56	60	52
Femme*	34	42	53	55	48
18 à 24 ans	36	34	37	46	36
25 à 34 ans*	33	39	46	50	43
35 à 44 ans*	34	43	53	55	48
45 à 54 ans*	34	44	54	54	49
55 à 64 ans*	45	51	59	64	57
65 ans et plus*	43	50	60	63	58
Moins de 20 000 \$*	28	35	39	50	36
20 000 à 39 999 \$*	38	40	50	50	45
40 000 \$ à 59 999 \$*	41	44	54	56	50
60 000 à 79 999 \$*	40	43	56	54	51
80 000 \$ à 99 999 \$*	37	43	56	67	52
100 000 \$ et plus*	40	51	60	65	57
Primaire, secondaire ou professionnel*	35	40	52	54	46
Collégial*	39	46	55	56	51
Universitaire*	37	44	56	63	53
Locataire*	36	39	46	50	43
Propriétaire*	37	46	58	62	54
Aucun enfant*	37	43	55	59	51
Au moins un enfant*	38	43	53	53	48

Le tableau 19 présente la distribution de la proportion de bonnes réponses pour chaque question du test en fonction du degré de connaissance autorapporté par les participants. Des tests de corrélation ont également été effectués pour vérifier si la réussite d'une question est corrélée avec le niveau de connaissance autorapporté des répondants.

À l'exception de la question sur la pension alimentaire, la réussite à toutes les autres questions varie selon le degré de connaissance autorapporté par les répondants. Ainsi, le taux de bonne réponse des participants qui ont affirmé assez bien ou très bien connaître les mesures fiscales est supérieur à la moyenne pour toutes les questions du test.

À l'inverse, les personnes ayant déclaré mal connaître les mesures ont moins bien réussi les questions que la moyenne. Ces tendances se répercutent ainsi sur la note globale. Il faut noter que dans le cas de la question sur le retrait d'un REER (question 1), même ceux qui affirment très mal connaître la fiscalité ont réussi à plus de 60 % cette question.

Les tests statistiques<sup>22</sup> démontrent que pour toutes les questions, il existe une corrélation positive entre l'obtention de la bonne réponse et le niveau de connaissance autorapporté par le répondant. La note globale est également positivement corrélée avec le degré de connaissance rapportée par les participants.

Tableau 19 **Comparaison des résultats par question selon le degré de connaissance autorapporté (en %)**

	Très mal	Assez mal	Assez bien	Très bien	Global
Connaissance de l'impôt					
REER*	62	67	84	87	77
CELI*	54	64	73	77	70
Assurance-emploi*	53	62	72	76	68
Loterie*	52	54	70	72	64
Pension alimentaire	23	30	32	32	31
Vente de résidence*	17	26	43	51	37
Connaissance sur la progressivité					
Déduction dans un REER*	12	13	24	24	20
Unité d'imposition / progressivité*	23	28	36	46	34
Note globale*	37	43	54	58	50

<sup>22</sup> Des coefficients de corrélation de Spearman ont été calculés. Une valeur-p de 0,05 a été utilisée comme seuil de signification.

## 5. ANALYSE DES RÉSULTATS PAR RÉGRESSIONS MULTIPLES

Les sections précédentes ont analysé, sous forme de tableaux comparatifs, les résultats des questions par caractéristique socioéconomique. Afin d'isoler l'effet individuel de chacune des caractéristiques sur le niveau de connaissances en fiscalité, des régressions ont été effectuées en contrôlant pour l'effet des autres variables. Ainsi, toute chose étant égale par ailleurs, un coefficient statistiquement significatif indique qu'il y aurait une relation entre la caractéristique et les connaissances. À l'inverse, un coefficient non significatif montre qu'on ne peut affirmer qu'il existe un lien entre la variable et le niveau de connaissances qui ne serait pas dû au hasard.

Les caractéristiques présentées dans les sections précédentes, le genre<sup>23</sup>, l'âge, le revenu familial, le niveau de scolarité, le fait d'être propriétaire ou d'avoir des enfants, sont reprises comme variables explicatives dans les régressions. Enfin, la région d'appartenance est également analysée<sup>24</sup>.

Pour visualiser l'importance relative de chacune des caractéristiques individuelles sur les connaissances, les graphiques suivants montrent les coefficients normalisés des variables explicatives. La longueur de chaque barre illustre le nombre d'écart-types de variation de la variable dépendante (soit la note à une section ou à l'ensemble du test) pour chaque écart-type de variation de la variable explicative (soit la caractéristique telle que le genre, l'âge et le revenu).

Afin d'évaluer l'effet individuel des caractéristiques socioéconomiques sur la connaissance globale de la fiscalité, une régression multiple a été effectuée par rapport à la note globale, qui regroupe l'ensemble des questions posées aux répondants. Le graphique ci-dessous présente les coefficients normalisés résultant de la régression.

Sous l'angle des caractéristiques sociodémographiques, l'âge, le revenu et le niveau de scolarité sont des variables qui présentent un effet positif et statistiquement significatif sur le niveau de connaissance de la fiscalité. En termes d'importance, tel qu'illustré par la longueur des barres (valeur du coefficient normalisé), l'âge est la variable qui génère de loin le plus grand effet positif sur la note globale, suivi du revenu familial et du niveau de scolarité.

À l'inverse, le fait d'être une femme<sup>25</sup> est, en moyenne, associé avec des résultats globaux inférieurs aux hommes. Toutefois, l'effet du genre sur la note globale est moins important que celui généré par l'âge et le revenu. Il existe un lien positif et significatif entre le fait d'être propriétaire et le niveau de connaissance en fiscalité. Enfin, le fait d'avoir des enfants n'a pas d'impact statistiquement significatif sur les connaissances globales.

Sous l'angle de l'analyse régionale, toutes choses étant égales par ailleurs, les répondants du Québec sont les seuls qui obtiennent en moyenne une note plus élevée que celle des répondants de l'Ontario<sup>26</sup>. Les participants des autres provinces (hors Québec) ne présentent pas de différence statistique quant à leur note globale par rapport aux participants de l'Ontario. C'est donc dire qu'en moyenne, les participants du Québec auront un résultat supérieur à leur vis-à-vis des autres régions<sup>27</sup>.

---

<sup>23</sup> La variable capte l'effet d'être une femme.

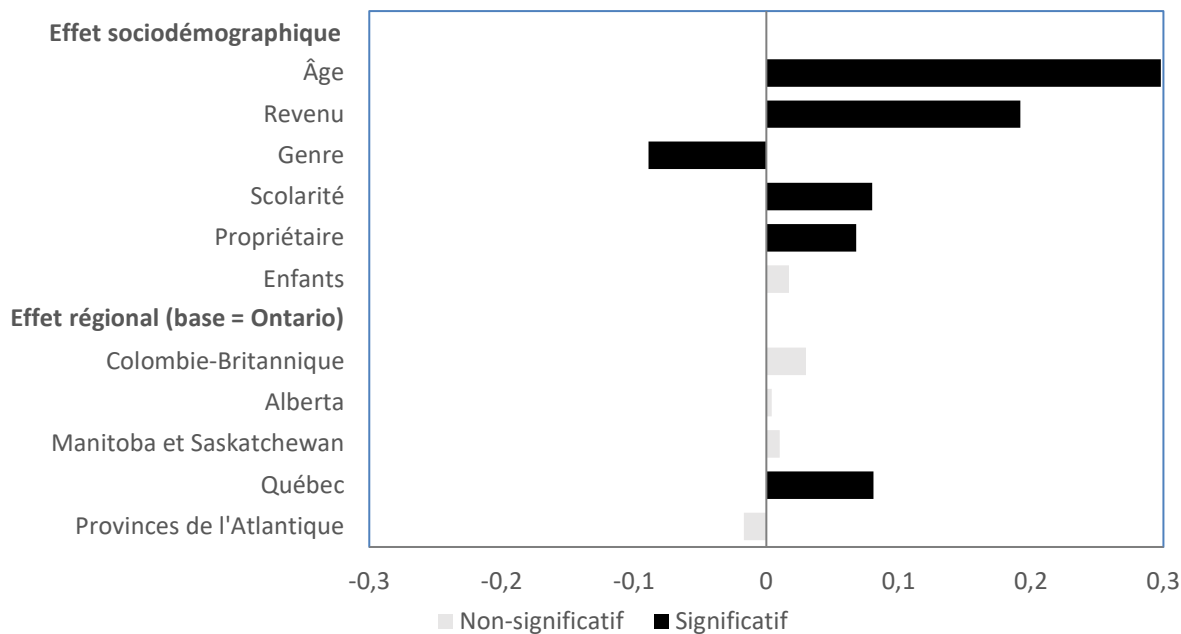
<sup>24</sup> Pour mesurer l'effet de la région d'appartenance, les régions seront comparées à un groupe de base, soit l'Ontario qui est la province la plus peuplée du Canada. Les régressions examineront les différences entre les répondants ontariens et ceux des autres régions.

<sup>25</sup> La barre de la variable « genre » illustre l'effet sur la note globale d'être une femme par rapport au fait d'être un homme.

<sup>26</sup> Il faut noter que dans cette régression, l'Ontario sert de région de référence. À cet effet, les autres régions, comme le Québec, sont comparées à l'Ontario. Ainsi, les coefficients régionaux marquent l'effet sur la note globale de provenir d'une certaine région comparativement au fait de provenir de l'Ontario.

<sup>27</sup> Une régression a également été effectuée pour isoler l'effet de venir du Québec par rapport au fait d'être hors Québec. Encore une fois, la différence entre le Québec et les régions hors Québec est statistiquement significative.

Graphique 1 **Importance des caractéristiques personnelles par rapport à la note globale**



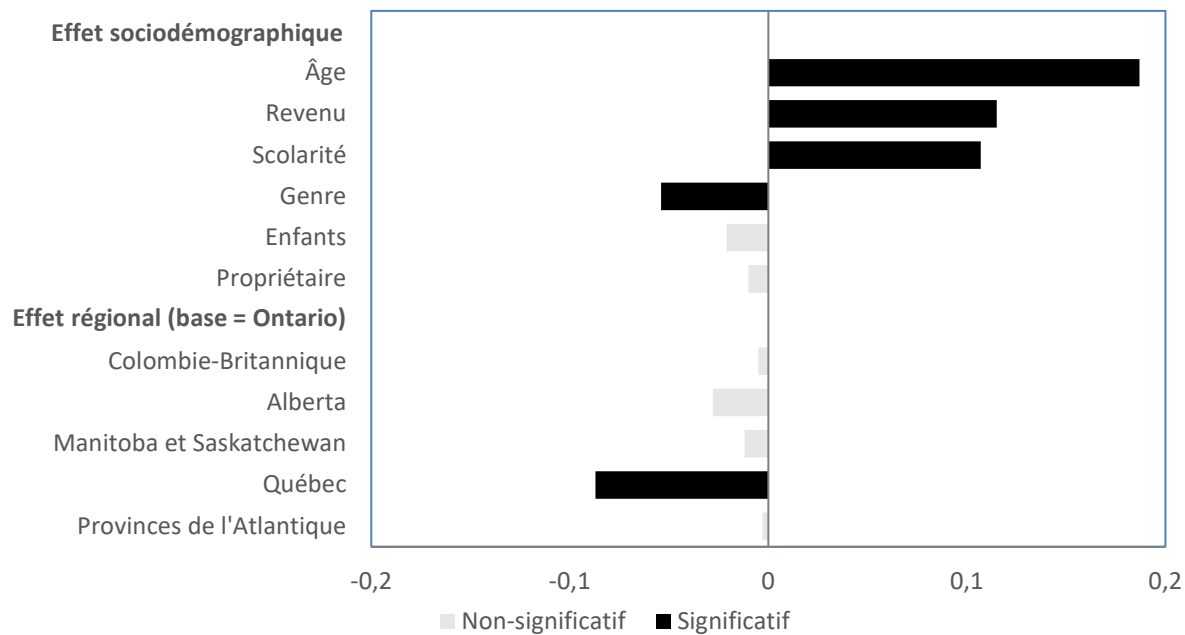
Pour compléter l'analyse, une deuxième régression multiple a été réalisée, cette fois-ci par rapport au degré de connaissance autorapporté par les participants. Cela permettra d'observer si les mêmes facteurs socioéconomiques ayant un effet sur la note globale influencent également la perception qu'ont les répondants quant à leur niveau de connaissance en fiscalité.

Sous l'angle des caractéristiques sociodémographiques, similairement à la régression précédente, l'âge présente une relation positive et statistiquement significative avec la perception des répondants face à leurs connaissances. Cet effet existe également, dans une moins grande importance que l'âge, avec le revenu familial et le niveau de scolarité, qui ont un impact positif, sur le niveau de connaissance autorapporté.

Quant à la caractéristique selon le genre, comme la note globale, les femmes sont associées en moyenne à un niveau de connaissance autorapporté statistiquement inférieur à celui des hommes. L'effet du genre est toutefois moins important que l'effet de l'âge, du revenu et du niveau de scolarité. Le fait d'avoir des enfants ou d'être propriétaire n'est pas statistiquement significatif sur la perception des répondants quant à leurs connaissances fiscales.

Sous l'angle de l'analyse régionale, bien qu'ils soient ceux qui ont le mieux réussi le questionnaire, le graphique suivant illustre que, toutes choses étant égales par ailleurs, les répondants du Québec ont en moyenne une perception inférieure de leur niveau de connaissance fiscale comparativement à l'Ontario et au reste du Canada. Cet élément apporte un résultat intéressant, car même si les participants du Québec performant mieux en moyenne que leurs vis-à-vis des autres régions, ils apparaissent habités par une perception négative de leur connaissance fiscale. Le fait que les Québécois aient deux déclarations d'impôt à produire pourrait être ici en cause.

Graphique 2 **Importance des caractéristiques personnelles par rapport au niveau de connaissance autorapporté**





## 6. ANALYSE DES RÉSULTATS PAR PROFILS

Dans le but d'illustrer différemment les résultats de régression, cette section procède à l'examen de différents profils socioéconomiques. Plus précisément, l'exercice cherche à projeter quelle note globale obtiendrait, en moyenne, un individu qui présenterait des caractéristiques socioéconomiques particulières, telle qu'estimée par la régression antérieure.

Le graphique suivant montre les notes globales projetées pour huit types d'individus. Afin de simplifier l'analyse, deux cas extrêmes de profil seront étudiés :

- Une personne de 18 à 24 ans, avec un revenu de 20 000 \$ ou moins, ayant un diplôme primaire, secondaire ou professionnel, qui est locataire de son logement.
- Une personne de 65 ans et plus, avec un revenu de 100 000 \$ ou plus, ayant un diplôme universitaire, qui est propriétaire de sa résidence principale.

Pour chacun des deux cas, quatre profils sont différenciés, selon si l'individu provient ou non du Québec et si cette personne est un homme ou une femme. Les comparaisons permettent donc de voir l'effet de la région d'appartenance, de l'âge, du revenu, de la scolarité et du fait d'être locataire ou propriétaire, sur la note globale<sup>28</sup>.

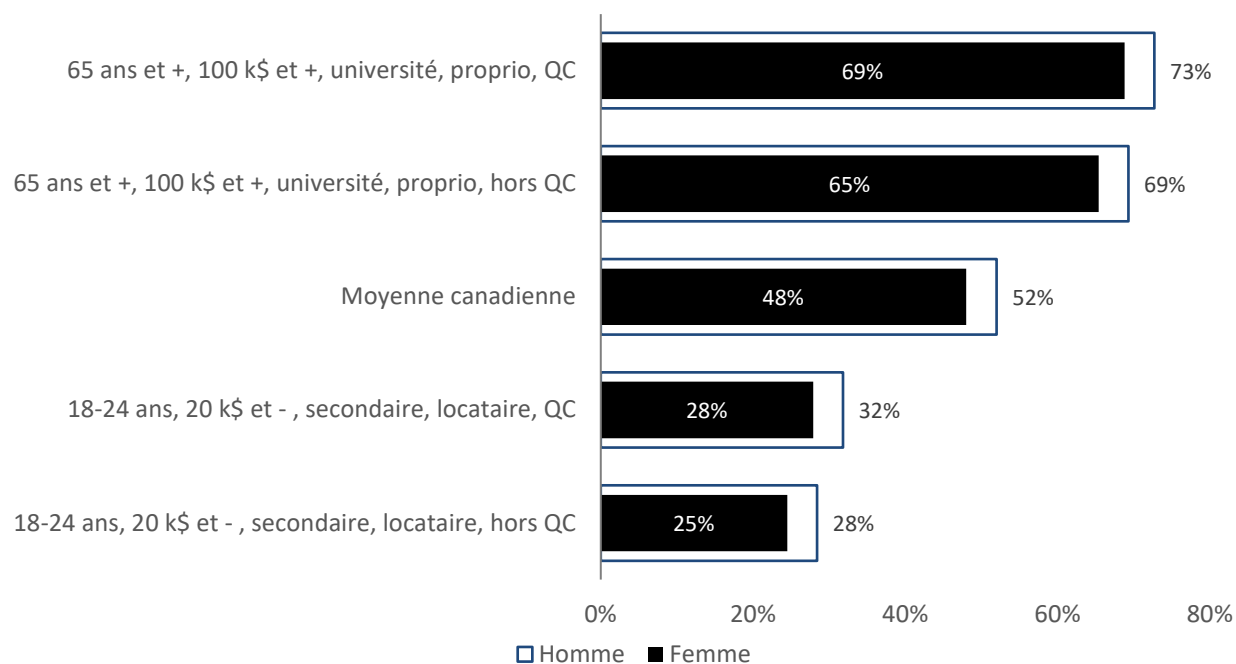
Les individus de 65 ans et plus, propriétaires de leur résidence, ayant un revenu de 100 000 \$ ou plus et un diplôme universitaire représentent le profil qui obtiendrait la plus haute note globale, variant de 65 % à 73 %, selon les estimations du modèle de régression. En moyenne, le fait de venir du Québec ajouterait environ 3 points de pourcentage à la note globale. Le fait d'être un homme est associé à un gain de 3 points de pourcentage à la note. Ainsi, l'homme au Québec de 65 ans et plus, propriétaire de sa résidence, avec un revenu de 100 000 \$ ou plus et un diplôme universitaire est celui qui aurait la note globale la plus élevée avec 73 %.

De l'autre côté du spectre, une personne de 18 à 24 ans, avec un revenu de 20 000 \$ ou moins, un niveau d'éducation primaire, secondaire ou professionnelle, qui loue son logement, obtiendrait en moyenne une note entre 25 % et 32 %. Les femmes locataires de 18 à 24 ans, vivant hors du Québec, ayant un revenu de 20 000 \$ ou moins et un niveau d'éducation primaire, secondaire ou professionnel sont le groupe qui présenterait la note globale la plus basse (25 %).

---

<sup>28</sup> Puisque le fait d'avoir ou non des enfants n'était pas une variable significative lors de la régression, les profils étudiés n'en tiendront pas compte.

Graphique 3 Notes globales projetées par le modèle de régression selon le profil (en %)



## CONCLUSION

Ce cahier de recherche constitue la première tentative d'évaluer la connaissance fiscale des résidents à l'échelle du pays à l'aide d'un échantillon de plus 3 000 participants répartis à travers le Canada. Les participants devaient répondre à un questionnaire ayant pour objectif d'évaluer leur confiance envers leurs connaissances en fiscalité, leur comportement quant à la production de leurs déclarations de revenus et leur niveau de connaissance réelle en matière de fiscalité. Cette connaissance était mesurée grâce à une série de huit questions à choix multiples portant sur l'imposition des revenus et la progressivité de l'impôt.

Cette nouvelle étude permet de présenter plusieurs constats. Elle montre que certains résultats demeurent assez constants dans le temps. En effet, en reposant les mêmes questions à un groupe de la population (les Québécois), l'analyse révèle une relative stabilité quant à la littératie fiscale. Ceci atteste donc la validité de l'instrument de mesure développé par la Chaire au cours des dernières années.

L'étude relève une forte cohérence entre l'auto-évaluation que font d'eux-mêmes les répondants et leur performance à une série de questions sur leur connaissance de la fiscalité. Ce rapport montre également une cohérence entre le fait de compléter soi-même sa déclaration fiscale et le niveau de connaissance des répondants. Manifestement, le répondant produisant lui-même sa déclaration à l'aide d'un logiciel performe mieux que le répondant confiant la production sa déclaration à quelqu'un d'autre.

Après divers tests statistiques pour étudier les liens entre la réussite aux questions de connaissance et un ensemble de facteurs socioéconomiques, l'étude présente des différences sociodémographiques semblables à celles d'autres enquêtes. Ainsi, l'âge, le revenu et le niveau de scolarité semblent avoir un effet positif sur la note aux questions de connaissance.

Bien qu'il n'y ait pas de grandes différences entre les provinces, il faut souligner que parmi les participants interrogés, la performance des répondants québécois est globalement un peu plus élevée que celles des répondants des autres provinces canadiennes.

La présente étude comporte une distinction par rapport à l'étude de 2016. Parmi les répondants en 2019, les femmes accusent un léger retard statistiquement significatif quant à la réussite du questionnaire par rapport aux hommes, ce qui n'était pas le cas avec l'échantillon de 2015.

Dans l'ensemble, les résultats de l'étude sont similaires avec ceux observés dans d'autres études portant sur la littératie fiscale produites à l'étranger, par exemple, en Inde (Bhushan et Medury, 2013), en Australie (Chardon, Freudenberg et Brimble, 2016) et en Roumanie (Nichita et al., 2019). En effet, ces études montrent qu'à l'égard du niveau de connaissance des questions fiscales, il existe un écart entre les hommes et les femmes (les hommes obtiennent en moyenne des notes supérieures) ainsi qu'un effet positif de l'âge et du niveau de scolarité sur la connaissance. Comme ici, les études de l'Inde et de l'Australie dénotent une relation positive entre le revenu et le niveau de connaissance fiscale.

Plus globalement, cette étude s'inscrit dans un champ de recherche en expansion, ici comme ailleurs, en vue de capter et de mesurer les connaissances fiscales. Compte tenu de l'importance des prélèvements fiscaux pour les contribuables et des effets de la littératie sur les choix individuels et dans les débats collectifs, ce champ de recherche doit continuer son développement. La complexité croissante de l'économie, l'interdépendance des juridictions et la lutte à l'évasion fiscale représentent autant de motifs additionnels pour poursuivre la recherche.

Les résultats présentés dans ce rapport constituent une base pour les recherches à venir. L'importance de la littératie et des connaissances a été reconnue à travers les nombreux travaux portant sur la conformité fiscale. Toutefois, peu d'instruments avaient été conçus jusqu'à présent pour mesurer ces concepts. La présente étude propose un tel instrument dans le contexte canadien.

De la même façon que les questionnaires d'enquête sur les sujets financiers sont acceptés dans la littérature comme instrument de mesure de la littératie financière, les auteurs de ce rapport espèrent que le questionnaire développé dans ce projet pourra être réutilisé à l'avenir par d'autres chercheurs qui continueront de développer des théories sur les connaissances, les attitudes et les comportements en matière fiscale.

## BIBLIOGRAPHIE

- Blechová, B., & Sobotovičová, Š. (2013). Tax Education as a Part of Financial Literacy. *Trends Economics and Management*, 7(14), 17–24.
- Bornman, M. & Wessels, J. (2018). The tax compliance decision of the individual in business in the sharing economy. *eJTR*, 16, 425.
- Bornman, M. & Wassermann, M. (2018). Tax literacy in the digital economy. Article non publié et présenté à la 13<sup>e</sup> International Conference on Tax Administration, 5 avril 2018.
- Bornman, M., & Wassermann, M. (2020). Tax knowledge for the digital economy. *Journal of Economic and Financial Sciences*, 13(1), 11.
- Chardon, T. (2014). Taxation and superannuation literacy in Australia: what do people know (or think they know)? *JASSA*, (1), 42.
- Chardon, T., Freudenberg, B. & Brimble, M. (2016). Are Australians under or over Confident when it Comes to Tax Literacy, and Why Does It Matter. *eJTR*, 14, 650.
- Chardon, T., Freudenberg, B. & Brimble, M. (2016). Tax literacy in Australia: not knowing your deduction from your offset. *Austl. Tax F.*, 31, 321.
- Genest-Grégoire, A., Godbout, L., & Guay, J. H. (2016). Littératie fiscale : Exploration du concept et bulletin de la population québécoise.
- Genest-Grégoire, A., Godbout, L., & Guay, J.-H. (2017). The Knowledge Deficit About Taxes : Who It Affects and What to Do About It (C.D. Howe Institute Commentary No. 484; p. 20). C.D. Howe Institute.
- Latiff, A. R. A., Noordin, B. A. A., Omar, M. R. C., & Harjito, D. A. (2005). Tax literacy rate among taxpayers: Evidence from Malaysia. *Jurnal Akuntansi dan Auditing Indonesia*, 9(1).
- Lusardi, A. & Mitchell, O. S. (2007). Baby boomer retirement security: The roles of planning, financial literacy, and housing wealth. *Journal of monetary Economics*, 54(1), 205–224.
- Moučková, M. & Vitek, L. (2018). Tax Literacy. *Acta Universitatis Agriculturae et Silviculturae Mendelianae Brunensis*, 66(2), 553-559.
- Nichita, A., Batrancea, L., Marcel Pop, C., Batrancea, I., Morar, I. D., Masca, E., ... & da Silva, A. A. (2019). We Learn Not for School but for Life: Empirical Evidence of the Impact of Tax Literacy on Tax Compliance. *Eastern European Economics*, 57(5), 397–429.